



## Suivi 2025 de la qualité des cours d'eau du Secteur 1 « SEYMAZ / LAC RIVE GAUCHE »

### Module Poissons - Indice FI-CH



### *Rapport piscicole*

Janvier 2026



# Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2. RAPPEL DES OBJECTIFS</b> .....	<b>2</b>
<b>3. METHODOLOGIE</b> .....	<b>3</b>
3.1 CARACTERISATION DES HABITATS ET TYPOLOGIE DU TRONÇON .....	3
3.2 ENCADREMENT SUR LE TERRAIN LORS DES PECHEES ELECTRIQUES .....	4
3.3 BIOMETRIE ET TRAITEMENT DES DONNEES .....	5
3.4 ANALYSE ET EVALUATION .....	6
<b>4. RESULTATS DES PECHEES ELECTRIQUES</b> .....	<b>7</b>
4.1 LA SEYMAZ .....	7
4.1.1 Liste des espèces de poissons capturés .....	7
4.1.2 Détail des résultats par stations .....	8
4.2 L'HERMANCE .....	16
4.2.1 Liste des espèces de poissons capturés .....	16
4.2.2 Détail des résultats par stations .....	17
4.3 LE NANT DU PARADIS .....	22
4.4 LE NANT D' AISY .....	23
<b>5. ANALYSE ET EVALUATION</b> .....	<b>25</b>
5.1 LA SEYMAZ .....	25
5.1.1 Détermination de la typologie des tronçons pêchés .....	25
5.1.2 Sous objectif 1 : Composition en espèces typique de la station .....	26
5.1.3 Sous objectif 2 : Densités et biomasses typiques de la station .....	27
5.1.4 Sous objectif 3 : Structure des populations typique de la station .....	28
5.1.5 Sous objectif 4 : Déformation et anomalies .....	30
5.1.6 Agrégation des scores des différents objectifs .....	30
5.2 L'HERMANCE .....	32
5.2.1 Détermination du type de cours d'eau .....	32
5.2.2 Sous objectif 1 : Composition en espèces typique de la station .....	32
5.2.3 Sous objectif 2 : Densités et biomasses typiques de la station .....	33
5.2.4 Sous objectif 3 : Structure des populations typique de la station .....	34
5.2.5 Sous objectif 4 : Déformation et anomalies .....	35
5.2.6 Agrégation des scores des différents objectifs .....	35
<b>6. CLASSIFICATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS</b> .....	<b>36</b>
6.1 LA SEYMAZ .....	36
6.2 L'HERMANCE .....	36
<b>7. EVOLUTION 2019-2025 ET CONCLUSIONS</b> .....	<b>38</b>
7.1 LA SEYMAZ .....	38
7.2 L'HERMANCE .....	39
7.3 CONCLUSIONS .....	40
<b>7. ANNEXES</b> .....	<b>41</b>



# 1. INTRODUCTION

Le recensement des espèces de poissons présentes dans les eaux cantonales est encouragé par la Loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 (art. 11), ainsi que par le règlement d'application du 15 décembre 1999 du canton de Genève (art. 35). D'autre part, le Secteur d'Hydrobiologie du Service de la surveillance et de la protection des eaux et des milieux aquatiques (SSPMA) diagnostique l'état écologique des cours d'eau au moyen du module poisson du système modulaire gradué depuis plus de 10 ans dans le cadre de sa mission de surveillance des cours d'eau.

La situation piscicole des cours d'eau du secteur 1 (Seymaz/Lac Rive Gauche) a été évaluée à deux reprises entre 2000 et 2008 (inventaire piscicole des cours d'eau genevois en 2000<sup>1</sup>, actualisation de l'inventaire cantonal en 2008<sup>2</sup>).

En 2013 et en 2019, dans le cadre de sa mission de surveillance de la qualité des eaux superficielles du Genevois, le service de l'écologie de l'eau (SECOE) a diagnostiqué l'état écologique de de la Seymaz, de l'Hermance et des autres cours d'eau de ce secteur. En l'absence de pêches électriques en 2013, l'état écologique de ces cours d'eau selon le module poisson du système modulaire gradué (SMG, poisson niveau R, version 2004) n'a été réalisé qu'en 2019<sup>3</sup>.

En 2024, une version améliorée de la méthode SMG introduite en 2004, intitulée « Indice suisse des poissons FI-CH », a été publiée (<https://www.bafu.admin.ch/uv-2421-f>). La méthode d'évaluation a été révisée sur la base de nouvelles connaissances d'experts et à partir de l'analyse statistique détaillée des données recueillies depuis lors.

En 2025, le secteur d'Hydrobiologie du SSPMA a réalisé une nouvelle campagne pour préciser l'évolution de la qualité des cours d'eau du secteur 1 « Seymaz/Lac Rive Gauche ». L'état écologique de ces cours d'eau au moyen du module poisson a été évalué au moyen de pêches électriques quantitatives (2 passages) et avec le nouvel indice suisse des poissons FI-CH. L'évolution de la situation piscicole a été appréciée par comparaison avec les résultats obtenus entre 2000 et 2019.

Le présent document constitue le rapport piscicole des cours d'eau du secteur Seymaz / Lac Rive Gauche. Celui-ci fait l'analyse et la synthèse des résultats des inventaires réalisés en 2025. Il complète les fiches de synthèse élaborées par le SHY pour chaque station.

---

<sup>1</sup> Inventaire piscicole des cours d'eau du canton de Genève - Constats et plans d'actions envisagés pour une politique cantonale ciblée - Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage - Mars 2003 - 78 pages.

<sup>2</sup> Actualisation de l'inventaire piscicole des cours d'eau du canton de Genève -- GREN Biologie Appliquée - Mars 2009 - 49 pages et annexes.

<sup>3</sup> Suivi de la qualité des cours d'eau du secteur Seymaz / Lac Rive Gauche - Module Poissons, niveau R - Service de l'écologie de l'eau - Février 2020 - 20 pages et annexes.

## 2. RAPPEL DES OBJECTIFS

Les objectifs du module poisson, qui fait partie intégrante de l'étude de la qualité de la Seymaz, de l'Hermance et des autres cours d'eau piscicoles du secteur 1, sont les suivants :

- Suivi général des peuplements piscicoles de la Seymaz, de l'Hermance, du Nant du Paradis et du Nant d'Aisy qui a débuté il y a 25 ans ;
- Détermination de l'état ichtyoécologique de la Seymaz et de l'Hermance au moyen du nouvel indice suisse de poissons FI-CH et comparaison avec les résultats 2000-2019.
- Rédaction d'un rapport piscicole pour le secteur 1 qui complètera les fiches de synthèse par stations ainsi que le rapport d'Etat des cours d'eau du secteur élaborés par le SSPMA.
- Mise à jour de la base de données du SIEau et des cartes de distribution des espèces de poissons présentes dans ces cours d'eau.

## 3. METHODOLOGIE

### 3.1 CARACTERISATION DES HABITATS ET TYPOLOGIE DU TRONÇON

---

#### Avant-propos

Les grandeurs qui caractérisent l'habitat aquatique du tronçon de pêche sont la diversité, la fréquence et la surface des structures du fond du lit, ainsi que la surface des abris pour poissons. Comme le peuplement pisciaire réagit directement à la morphologie du cours d'eau, ces données peuvent fournir des indications sur les causes possibles des éventuels déficits observés dans le peuplement.

#### Structure du fond du lit

La proportion des différents types de structure du fond du lit par rapport à la surface mouillée (pêchée) totale est estimée visuellement lors d'un relevé préalable à la pêche électrique, une précision de 10 % étant suffisante.

Les surfaces des bancs à sec et des abris pour poissons sont estimées avec une précision de 1 m<sup>2</sup>.

#### Typologie du tronçon

Les informations générales demandées pour le tronçon (excepté la région biogéographique) peuvent être obtenues par une recherche sur <https://map.geo.admin.ch>. Il s'agit de la classe d'écomorphologie, de la géologie du sous-sol et du rang de Strahler du tronçon considéré.

Les informations précédentes ne sont pas importantes pour la détermination de la zone piscicole.

Les critères nécessaires à la détermination de la typologie du tronçon sont les suivantes :

- la largeur moyenne du lit mouillé du cours d'eau dans son état naturel ;
- la pente moyenne ;
- l'altitude moyenne ;
- la température moyenne de l'eau pendant le mois le plus chaud de l'année.

Pour déterminer la pente, il est nécessaire de mesurer environ 500 m en amont et 500 m en aval du milieu du tronçon. Si besoin, la pente naturelle peut être estimée, si possible sur la base de cartes historiques.

L'altitude doit être déterminée au milieu du tronçon de pêche.

Pour la température de l'eau, le calcul de la *zone piscicole* se base sur la moyenne mensuelle du mois le plus chaud, idéalement sur les cinq dernières années. On utilise comme référence les stations de mesure à proximité ou les données des enregistreurs de température.

## 3.2 ENCADREMENT SUR LE TERRAIN LORS DES PECHES ELECTRIQUES

---

Après discussion, les stations d'inventaire piscicole suivantes ont été retenues (voir tableau en **Annexe 1**). Ces stations correspondent aux stations inventoriées en 2019, ainsi que dans le cadre de l'inventaire piscicole des cours d'eau genevois (actualisation 2007-2008, état de référence 2000) :

### Rivière La Seymaz (14)

- Embouchure (station historique)
- Collège Claparède (station historique)
- Stand de tir /De Haller (station historique)
- Amont pont Ladame (station historique & secteur renaturé)
- Pont de Choulex / Montagnys

### Rivière L'Hermance (4)

- Embouchure (station historique)
- Pont de Bouringe (station historique)
- Pont de Crevy (station historique)
- Amont Pont des Golettes (secteur renaturé)

### Nant du Paradis (16)

- Aval route de Jussy (station historique)

### Nant d'Aisy (7)

- Embouchure (secteur renaturé)

**Soit au total 11 stations**

### Remarques :

- Seules la station de la Seymaz en aval de la route de Meinier et les stations situées sur le ruisseau Le Chambet (à sec en 2019) et le ruisseau de Tuernant (pas de poissons en 2019) n'ont pas été échantillonnées en 2025.
- La longueur des stations devait correspondre à ce qui a été réalisé en 2019, 2008 et 2000, mais des adaptations légères ont été nécessaires compte tenu notamment des changements morphologiques des cours d'eau.
- En ce qui concerne le nombre de passages successifs, deux des stations situées sur l'Hermance et deux des stations situées sur la Seymaz ont été échantillonnées lors du premier inventaire au moyen de 2 passages. Lors de l'actualisation 2007-2008, seules 3 stations de la Seymaz ont fait l'objet de 2 passages. En 2019, un seul passage a été réalisé sur la totalité des stations. Le nouvel indice suisse des poissons nécessite un recensement des populations au moyen d'une pêche électrique quantitative, idéalement entre août et octobre. Trois passages sont généralement nécessaires pour estimer correctement les

effectifs. Dans le cas présent, il a été décidé avec le secteur pêche de renoncer au troisième passage.

- Le tronçon de pêche doit être fermé au moins à son extrémité supérieure (p. ex. en installant un filet ou une grille), sauf s'il existe déjà un obstacle empêchant la montaison. La largeur de maille des filets et des grilles est fixée à 10 mm maximum.
- Il faut utiliser au moins une anode par tranche de 5 m de largeur mouillée moyenne (ou 7 m maximum) et des épuisettes en tissu (et pas en acier) avec des mailles fines ne dépassant pas 4 mm.
- Toutes les espèces et toutes les classes d'âge doivent être pêchées dans une mesure comparable. Cela signifie que, dès le premier passage, il faut pêcher non seulement dans les habitats des gros poissons, mais également dans ceux des petits poissons.
- En ce qui concerne le Nant d'Aisy et le Nant du Paradis, seul un passage a été réalisé et le nouvel indice poissons FI-CH n'a pas été évalué.

Dans des cours d'eau du gabarit de la Seymaz et de l'Hermance ou inférieurs et si les conditions de pêche sont favorables, ce type de démarche permet d'échantillonner en moyenne 2 à 3 stations de 100-150 mètres par jour, mais l'abondance des poissons joue un rôle important dans la durée de la pêche et le contrôle des poissons pêchés. Quatre jours ont été nécessaires pour échantillonner les 11 stations.

### 3.3 BIOMETRIE ET TRAITEMENT DES DONNEES

---

Les données sur les poissons ont été enregistrées séparément pour chaque passage par le bureau Gren, les individus de moins de 30 mm étant ignorés.

Après la détermination de l'espèce, il y a lieu de mesurer la longueur totale du poisson (à 1 mm près), ainsi que son poids (à 1 g près). Pour les captures massives de poissons d'une même espèce, la règle est la suivante : les 100 premiers poissons de moins de 10 cm sont mesurés individuellement et sont pesés individuellement ou en groupe. Pour tous les autres poissons de cette espèce, la longueur n'est pas mesurée ; les poissons sont dénombrés et pesés en groupe. Les anomalies sont consignées uniquement pour les poissons de plus de 10 cm appartenant aux espèces suivantes : chevaine, ombre de rivière, barbeau et truite.

Les protocoles de terrain pour la saisie des données de pêche mis à disposition en version électronique sous <http://www.modul-stufen-konzept.ch/poissons> ont été utilisés. Le stockage numérique de toutes les données collectées sur le terrain ainsi que leur analyse s'effectuent via l'application Excel « FishAssess », disponible elle aussi sous le lien ci-dessus.

### 3.4 ANALYSE ET EVALUATION

---

La nouvelle méthode permettant d'analyser les données de terrain et d'apprécier l'état écologique des cours d'eau est décrite dans la publication de l'OFEV « Méthodes d'analyse et d'appréciation des cours d'eau en Suisse - Poissons (état 2024) ».

Toutes les opérations sont à effectuer dans FishAssess de manière semi-automatique, selon un ordre à respecter :

1. saisie des données caractérisant le tronçon de pêche, par exemple la largeur du lit mouillé ;
2. saisie des données de pêche ;
3. attribution d'un grand bassin versant au cours d'eau à étudier ;
4. calcul de la zone piscicole ;
5. définition du cortège d'espèces attendu ;
6. évaluation :
  - a) cortège d'espèces et dominance relative,
  - b) densités de peuplement et biomasses : possibilité d'apporter des corrections aux valeurs attendues si elles sont justifiées,
  - c) structure des populations : appréciation du diagramme de fréquence des tailles caractéristique de l'espèce,
  - d) appréciation des anomalies,
  - e) vérification des évaluations des objectifs partiels et des sous-objectifs et de l'évaluation globale.

Les évaluations se font d'abord au moyen d'une échelle continue de valeurs comprises entre 0 (« mauvais ») et 1 (« très bon ») avant d'être mises en correspondance avec les cinq classes d'état écologique du SMG :

Très bon / Bon / Moyen / Médiocre / Mauvais

Cela garantit la possibilité de faire des comparaisons entre l'appréciation réalisée sur la base des poissons et les résultats des méthodes SMG utilisées pour d'autres bioindicateurs.

Les résultats de cette évaluation sont discutés avec SSPMA et mis en relation avec les résultats des analyses de qualité des eaux. Ils sont comparés aux résultats antérieurs.

Le présent rapport piscicole fait l'analyse et la synthèse des résultats des inventaires. Ce rapport complète les fiches de synthèse élaborées par le SSPMA pour chaque station.

Les données ont été saisies dans la base de données du SIEau correspondante (coordination avec Fabrice Roth) afin de mettre à jour les cartes de la répartition géographique des différentes espèces.

## 4. RESULTATS DES PECHEES ELECTRIQUES

### 4.1 LA SEYMAZ

#### 4.1.1 Liste des espèces de poissons capturés

Avec 20 espèces de poissons (voir tableau ci-dessous), la Seymaz présente une forte diversité ichthyologique.

En 2025, 17 espèces ont été recensées sur les 5 tronçons d'étude. Les différences dans la liste d'espèces par rapport aux données 2019, 2007 et 2000 sont liées à la présence ou l'absence d'espèces rares pour la Seymaz (ombre et chabot à proximité de l'embouchure, tanche, rotengle, brochet).

Le black-bass à grande bouche, observé depuis quelques temps dans le Lac Léman, le Rhône genevois et la Seymaz en 2019, n'a pas été retrouvé en 2025.

A noter que la truite arc-en-ciel a pour sa part disparu à la suite de l'arrêt des repeuplements au début des années 90.

#### DIVERSITE ICTHYOLOGIQUE DE LA SEYMAZ

Espèce	Code	Présence	Observation				Remarques
			2025	2019	2007	2000	
Blageon	BLN	2	+	+	+	+	
Spirlin	SPI	2	+	+	+	+	
Barbeau	BAF	2	+	+	+	+	En extension vers l'amont
Truite de rivière	TRF	1-2	+	+	+	+	Repeuplements réguliers peu importants
Ombre commun	OBR	(1)	-	+	-	+	Reproduction à l'embouchure ?
Chabot	CHA	(1)	+	-	+	-	Proximité de l'embouchure
Chevaine	CHE	2	+	+	+	+	
Goujon	GOU	2	+	+	+	+	
Vairon	VAI	2-3	+	+	+	+	
Loche franche	LOF	1-2	+	+	+	+	
Epinoche	EPI	1-3	+	+	+	+	Surtout sur la Haute Seymaz
Tanche	TAN	(1)	+	-	+	+	Présence accidentelle
Rotengle	ROT	1	+	+	-	+	
Gardon	GAR	1	+	+	+	+	
Brochet	BRO	(1)	+	+	-	+	Présence accidentelle
Perche	PER	1	+	+	+	+	Proche embouchure / Présence accident.
Poisson rouge	CAA	1	-	+	+	+	Plutôt sur la Haute Seymaz
Poisson chat	PCH	1-2	+	+	+	+	En extension vers l'amont
Perche soleil	PES	1-2	+	+	+	+	
Black-bass à gde bouche	BBGB	(1)	-	+	-	-	Apparition en 2009 - individus isolés

(Présence : 1=rare ; 2=faible ; 3=moyenne)

Ces 25 dernières années, le peuplement piscicole de la Seymaz a évolué sensiblement que ce soit en termes d'abondance relative des différentes espèces ou de distribution spatiale :

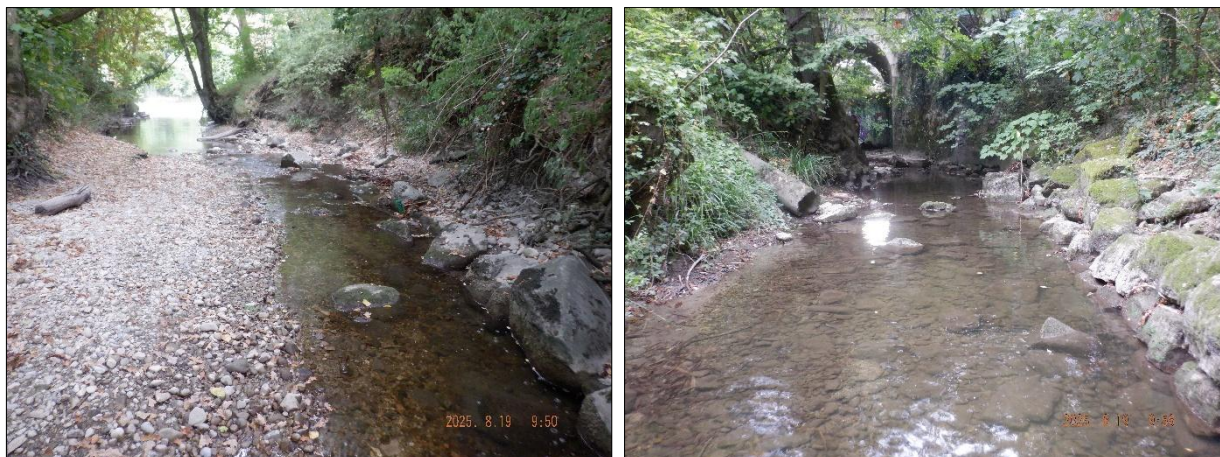
- La population de truites est moins soutenue par des alevinages que par le passé et les truites surdensitaires mises à l'eau pour soutenir le rendement de la pêche contribuent peu au frai naturel et au recrutement. La diminution des effectifs de cette espèce, dont le cycle naturel est compromis par différents facteurs tels que la qualité et la température de l'eau, est plus ou moins importante selon les secteurs et les années. A relever ici que plusieurs pollutions causant des mortalités de poissons se sont produites en 2025 en amont de Chêne-Bourg.
- Plusieurs espèces semblent profiter de la raréfaction des truites et montrent une augmentation de leurs effectifs. C'est principalement le cas du chevaine et du goujon dont les effectifs augmentent très fortement en 2025 sur les 3 stations aval. Les effectifs des espèces indicatrices comme le spirilin et le blageon sont plus stables car la qualité de l'eau reste un facteur limitant.
- L'aménagement des obstacles à la migration sur l'Arve et la Seymaz a bénéficié au barbeau qui a étendu sa distribution dans la Seymaz. Entre l'embouchure et Chêne-Bourg, les juvéniles de barbeaux se sédentarisent et l'on trouve actuellement une population résidente avec des individus âgés de plusieurs années (taille jusqu'à 41 cm en 2019 et 37 cm en 2025), notamment sur la station « Claparède » située à plus de 1 km de l'embouchure.
- Les travaux de renaturation entrepris sur la Haute Seymaz ont permis d'augmenter sensiblement la diversité piscicole à ce niveau. Les espèces supplémentaires trouvées en 2007 en amont du pont de la Motte témoignent d'une colonisation du secteur renaturé depuis l'aval (présence de quelques blageons et chevaines ainsi que d'un poisson chat), voire depuis les étangs qui ont été aménagés au Pré de l'Oie et à Rouelbeau (poisson rouge, perche soleil). Les caractéristiques de la Haute Seymaz (pente très faible, envasement, température d'eau élevée en été, déficit temporaire en oxygène dissous) ne permettent toutefois qu'à des populations d'espèces tolérantes ou exotiques de se développer. La truite reste pour sa part logiquement absente sauf sur le secteur renaturé entre le pont Ladame et le pont Bochet.

#### **4.1.2    Détail des résultats par stations**

##### ***Station « Embouchure » (code Seymaz-14-00000)***

Avec 15 espèces présentes (voir tableau en **Annexe 2**), cette station présente une diversité piscicole élevée, malgré un habitat qui n'est pas optimal pour le poisson (voir **photo 1 et 2**).

Toutes espèces confondues, 1'415 poissons ont été pêchés sur cette station en octobre 2025, ce qui représente une densité piscicole élevée (11 individus au mètre linéaire ou 24'700 individus par hectare), mais une faible biomasse (41 kg/ha).



Photos 1 et 2 : Lit de la Seymaz à la station « embouchure » en été 2025

La densité piscicole observée en 2025 est la plus élevée jamais observée à l'embouchure de la Seymaz.

Le chevaine, qui représente plus de la moitié des individus capturés (52%), est de loin l'espèce la plus abondante. Les effectifs de cette espèce robuste dotée d'une excellente capacité d'adaptation et tolérante face à la qualité de l'eau ont décuplés en 6 ans.

Les autres espèces tolérantes que l'on trouve sur cette station sont par ordre d'abondance, le vairon, le goujon et la loche franche, avec quelques épinoches, gardons, perches, rotengles et une tanche. Globalement, les espèces tolérantes représentent 73 % du peuplement en termes d'abondance.

En 2025 comme en 2019, 2007 et 2000, cette station présente de loin la plus forte densité de spirilins observée sur la Seymaz (près de 1.5 ind/ml cette année). La structure de population est assez équilibrée avec une dominance de juvéniles et de subadultes et peu d'individus adultes.

La deuxième espèce indicatrice dont l'abondance est la plus élevée à l'embouchure est le barbeau (1.4 ind/ml). En 2025, les barbeaux sont des juvéniles de l'année qui attestent du succès de la reproduction dans le secteur de l'embouchure, avec aussi quelques individus 1+, dont la taille ne dépasse pas 10 cm. En l'absence d'habitat favorable sur cette station, les barbeaux adultes retournent en Arve, voire dans le Rhône urbain après le frai.

Le blageon quant à lui reste peu abondant à l'embouchure et seuls 14 juvéniles de l'année/petits 1+ ont été pêchés. Cela peut s'expliquer par l'absence de berges bien structurées (sous-berges, racines, profondeur).

Les salmonidés sont très peu représentés, malgré la proximité de l'Arve (zone à truites). Seuls 5 truites (2 0+, 1 subadulte de 13 cm et deux adultes de 24-25 cm) ont été capturées sur 130 m linéaires. Aucune ombrette n'était présente.

Le chabot (espèce typique de la zone à truites mais affectionnant également la zone à ombres) est absent de la Seymaz sauf à proximité de l'embouchure. Seul un chabot subadulte de 6 cm a été pêché en 2025.

Finalement, le poisson chat est la seule espèce exotique présente à l'embouchure de la Seymaz en 2025.

### **Station « Collège Claparède » (code Seymaz-14-01180)**

Cette station située à un peu plus de 1 km de l'embouchure présente un habitat très favorable pour le poisson (voir photos 3 et 4).



Photos 3 et 4 : Lit de la Seymaz à la station « Claparède » en été 2025

La diversité piscicole est élevée ; 12 espèces sont présentes en octobre 2025 dont 3 espèces indicatrices (barbeau > spiralin > blageon), la truite de rivière, les 4 principales espèces tolérantes (chevaine > goujon > vairon > loche franche), 3 gardons et 1 perche et 2 espèces exotiques (poisson chat et perche soleil). Comparativement à l'embouchure, on note l'absence du chabot, de l'épinoche, du rotengle et de la tanche et la présence de la perche soleil.

Toutes espèces confondues, cette station abrite en octobre 2025 environ 5.7 individus au mètre linéaire, ce qui sensiblement plus élevé que la densité globale observée sur cette même station en septembre 2019, septembre 2007 et en juillet 2000. Cette différence s'explique presque exclusivement par une augmentation d'un facteur 3 des effectifs de chevaines.

Avec 336 kg/ha, la biomasse piscicole est très élevée sur cette station qui présente une très bonne capacité d'accueil pour les poissons adultes.

Les espèces tolérantes que l'on trouve sur cette station sont par ordre d'abondance le chevaine, le goujon, le vairon et la loche franche. En termes d'effectifs, les espèces tolérantes sont dominantes dans le peuplement (75% des effectifs).

En ce qui concerne les espèces indicatrices, le barbeau domine les effectifs à Claparède en 2025, alors qu'il était encore absent de la Seymaz en 2000, exception faite de l'embouchure. Actuellement, cette espèce colonise la Seymaz jusqu'en amont de Chêne-Bourg en remontant depuis l'Arve. La population de barbeaux de la Seymaz comporte maintenant plusieurs cohortes de juvéniles et de subadultes dont la taille va de 3-4 cm (0<sup>+</sup>) à plus de 30 cm (voir photo 5). L'individu de 37 cm capturé en 2025 sur cette station pourrait faire partie des premiers géniteurs sédentaires qui resteraient dans ce petit cours d'eau.

les effectifs de spirilins sont cinq fois plus faibles qu'à l'embouchure, mais ils sont toutefois comparables à 2019 et sensiblement plus élevés qu'en 2007 et en 2000. Les individus capturés mesurent entre 4 et 12 cm (juvéniles subadultes et adultes).

Le blageon pour sa part est moyennement abondant à Claparède (2 ind/10 ml). Les individus capturés mesurent entre 6 et 14.5 cm.

Avec un repeuplement limité en alevins nourris/pré-estivaux/truitelles de 1 an ces dernières années et l'absence de déversements de juvéniles en 2025 (voir **Annexe 2**), les effectifs de truites sont faibles (1.3 ind./10 ml) et relativement stables. A Claparède, une petite population de truites assez équilibrée subsiste et les individus capturés mesurent entre 9 et 33 cm en 2025. Le succès du recrutement naturel reste vraisemblablement limité dans ce cours d'eau.

Finalement, le poisson chat et la perche soleil sont les deux espèces exotiques présentes à Claparède. Cette année, ces deux espèces ne représentent que 1 % de l'abondance totale (1 poisson chat et 6 perches soleil capturés).



Photo 5 : Barbeau d'environ 30 cm capturés sur la Seymaz sur la station Claparède

### **Station « Stand de tir » (code Seymaz-14-03160)**

Cette station située moins de 500 m en amont de la traversée de Chêne-Bourg retrouve un peuplement piscicole plus diversifié que dans la partie urbanisée. Le cours naturel et ombragé de la Seymaz à cet endroit offre un habitat assez diversifié (voir **photos 6 et 7**) qui abrite 8 espèces de poissons. Par rapport à la station Claparède, 5 espèces sont absentes (truite de rivière, gardon, perche, poisson chat et perche soleil) et l'on trouve une espèce supplémentaire (épinouche).

938 poissons ont été pêchés sur cette station en octobre 2025, ce qui représente une densité piscicole de près de 8 ind/ml ou 16'800 ind/ha et une biomasse de 96 kg/ha qui peut être considérée comme moyenne. Comme sur les deux stations aval, les effectifs de chevaines et de goujons ont fortement augmentés par rapport à 2019 et ces deux espèces tolérantes représentent 77 % des effectifs (respectivement 51 % pour le chevaine et 26 % pour le goujon).



Photos 6 et 7 : Lit de la Seymaz à la station « Stand de Tir » en été 2025

Le chevaine représente plus des deux tiers de la biomasse piscicole (73%), avec 18 individus mesurant entre 16 et 40 cm qui expliquent 86% du poids des 476 chevaines capturés.

Le blageon, qui est la principale espèce indicatrice sur cette station (5% des effectifs totaux en 2025), présente une structure équilibrée (présence de toutes les classes d'âge) et des effectifs relativement stables entre 2000 et 2025 (voir **figure 1**).

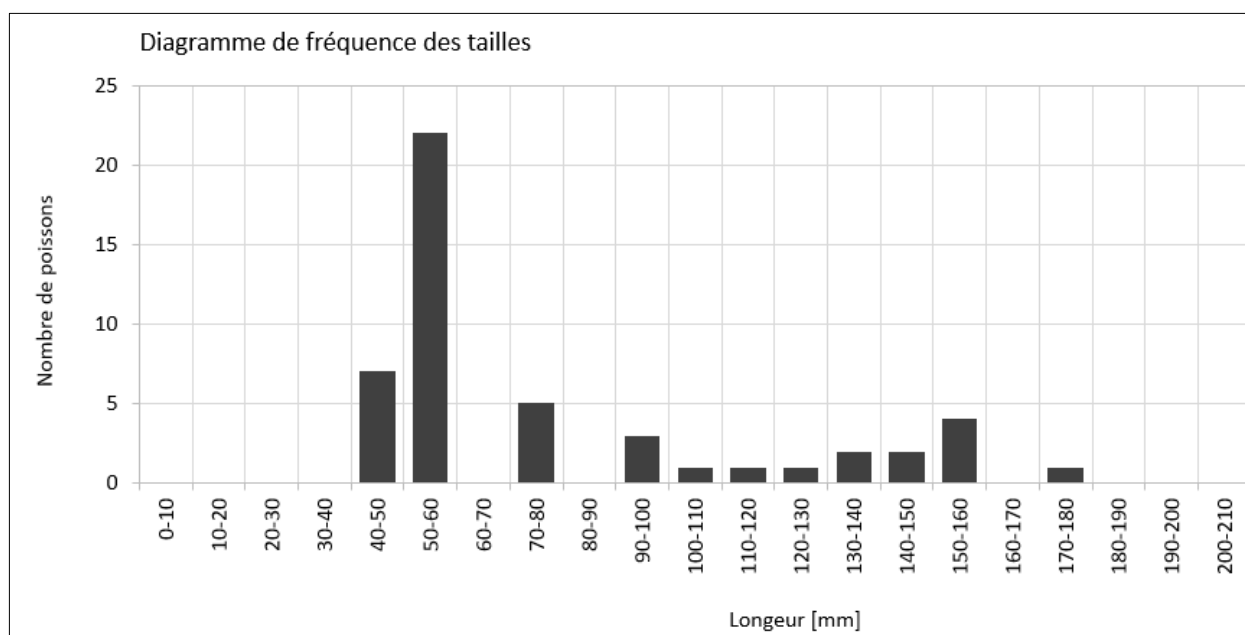


Figure 1 : Histogramme de fréquence de longueurs des 49 blageons capturés le 7 octobre 2025 au Stand de tir

Au contraire, le spirilin présente des effectifs plus fluctuants. En 2025, 10 juvéniles/subadultes et seul un individu adulte ont été capturés alors qu'un seul individu a été pêché en 2019 et que l'on trouvait 24 individus pour 100 ml en 2007.

Le barbeau a pour sa part été capturé pour la première fois en 2019 sur cette station située à plus de 3 km de l'embouchure. Les trois individus présents étaient des juvéniles de l'année. Six

ans plus tard, 13 barbeaux appartenant à 3 générations ont été capturés : 11 juvéniles de l'année de 5 cm environ, un barbeau 1<sup>+</sup> de 9 cm et un barbeau adulte de 34 cm.

Comme mentionné plus haut, aucune truite n'a été pêchée sur cette station en 2025, alors que la population présentait en 2019 une structure assez équilibrée et une faible densité (26 truites/100 m = 500 ind/ha), avec des truitelles de l'année, des subadultes et un géniteur de 34 cm. La mortalité piscicole causée par la pollution des eaux qui a touché la Seymaz en mai 2025 en aval du ruisseau Le Moulanais (embouchure située moins de 500 m en amont de la station d'inventaire) expliquerait la disparition de cette espèce particulièrement sensible à ce niveau de la Seymaz (52 truites retrouvées mortes sur 1 km en aval du point de pollution).

Les espèces exotiques, rares sur cette station, sont absentes de l'échantillonnage en 2025 comme en 2019.

### ***Station « Amont pont Ladame » (code Seymaz-14-05920)***

Cette station, autrefois canalisée avec un lit et des berges en enrochements/boulets bétonnés, a été renaturée en 2014. Le lit a retrouvé une certaine sinuosité et les structures du fond du lit sont dominées par les types « chenal » et « plat » liés à la faible pente et aux écoulements lents. Une fosse profonde se trouve au niveau du caisson bois avec sous-berges qui a été aménagé en rive droite en extrados (voir **photo 9**). Cette fosse présente une grande capacité d'accueil pour des poissons de grande taille. La végétation riveraine herbacée est très développée (voir **photo 8**) sauf au niveau du caisson végétalisé avec des saules et autres arbustes.

351 poissons appartenant à 8 espèces ont été pêchés sur cette station en octobre 2025, ce qui représente une densité piscicole moyenne (3.2 ind/ml ou 11'700 ind/ha) et une biomasse élevée (353 kg/ha).

L'épinoche représente les deux tiers des effectifs de poissons pêchés mais seulement 3% de la biomasse.

Les 43 chevaines capturés sont des subadultes et adultes qui mesurent entre 15 et 36 cm. Ils représentent à eux seuls 58% de la biomasse piscicole, alors qu'ils ne représentent que 12% des effectifs.

Le brochet est observé pour la première fois cette année à ce niveau de la Seymaz. Les 37 individus capturés sont des juvéniles de l'année et des subadultes qui mesurent entre 15 et 30 cm (voir **photo 10**). Cette espèce représente 20% de la biomasse piscicole.

Globalement, l'évolution du peuplement piscicole en lien avec la renaturation est marquée :

- Le vairon, espèce rhéophile en termes d'affinité au courant et lithophile en termes de substrat de frai, était l'espèce dominante avant renaturation et elle restait dominante en 2019. En 2025, cette espèce n'a pas été retrouvée.
- Le blageon, espèce indicatrice également rhéophile et lithophile qui avait été observée en 2007 et en 2019, n'a pas été retrouvée en 2015.

- Le brochet, qui n'a pas d'affinité au courant et dont le régime alimentaire et piscivore profite du fort développement de la végétation riveraine et de la présence de proies.
- Les épinoches, qui semblent être moins soumises à la prédation du brochet, devient l'espèce la plus abondante.



Photos 8 et 9 : Lit de la Seymaz en amont du pont Ladame et caisson bois végétalisé avec sous-berges.



Photo 10 :  
Brochet de 27 cm capturé en amont  
du pont Ladame

La truite, qui n'avait pas été observée en septembre 2019, est présente en octobre 2025. Il s'agit d'un juvénile de 12 cm et de 3 truites adultes mesurant entre 27 et 32 cm.

Finalement, les espèces exotiques sont plutôt rares sur cette station. En 2025, les poissons chats adultes (entre 16 et 25 cm) sont au nombre de 5 et ils représentent tout de même environ 10% de la biomasse piscicole (voir photo 11).



Photo 11 : Poisson chat de 24 cm capturé  
sur la Seymaz en amont du pont  
Ladame

**Station « Choulex - Montagnys » (code Seymaz-14-08325)**

Cette station est située sur la haute Seymaz à plus de 8 km de l'embouchure dans l'Arve. Elle a été renaturée (démolition cunette béton, berge rive droite couchée) sauf de part et d'autre du pont de la route de Montagnys (voir **photos 12 et 13**). Les roseaux et autres hélophytes ont envahi le lit du cours d'eau.

Cette station est échantillonnée en pêche électrique pour la première fois en 2025 (pointage).

141 poissons appartenant à 6 espèces ont été pêchés sur cette station en octobre 2025, ce qui représente une densité piscicole moyenne (1.1 ind/ml ou 10'800 ind/ha) mais une biomasse rapportée à l'hectare élevée compte tenu de la petite surface pêchée (268 kg/ha).

Les deux espèces qui dominent le peuplement sont le chevaine et le goujon. Ces deux espèces tolérantes représentent 89 % des effectifs (respectivement 38 % pour le chevaine et 50% pour le goujon). Une dizaine de chevaines sont des subadultes et adultes qui mesurent entre 10 et 43 cm. Ils représentent à eux seuls 71% de la biomasse piscicole, alors qu'ils ne représentent que 7% des effectifs.

Le brochet est présent à ce niveau de la Seymaz tout comme au pont Ladame. Les 7 individus capturés sont des juvéniles de l'année et des subadultes qui mesurent entre 14 et 30 cm, à l'exception d'un individu de 40 cm (2\* ?). Cette espèce représente 22% de la biomasse piscicole.

Le spirilin est la seule espèce indicatrice observée sur cette station. Les individus capturés mesurent entre 8 et 9 cm.

L'épinoche, qui domine normalement le peuplement piscicole de la Haute Seymaz et qui représente les deux tiers des effectifs de poissons pêchés en amont du pont Ladame, n'a étonnamment pas été observée sur cette station.

Finalement, on notera la capture d'un loche franche et de 2 perches soleil.



**Photos 12 et 13 :** Lit de la Seymaz en aval de la route de Montagnys.

## 4.2 L'HERMANCE

### 4.2.1 Liste des espèces de poissons capturés

L'Hermance abrite potentiellement une quinzaine d'espèces de poissons (voir tableau). 5 espèces sont fréquentes et réparties sur la plus grande partie du cours (truite de rivière, chevaine, vairon, loche franche et épinoche). Une dizaine d'espèces sont plus occasionnelles et confinées à proximité du lac (truite lacustre, chabot, spirilin, goujon, vandoise, tanche, brochet, gardon, lotte, perche, blennie fluviatile et carpe prussienne).

12 des 17 espèces de poissons de l'Hermance ont été recensées en 2019. L'absence de truite lacustre et de gardon dans les inventaires réalisés en fin d'été s'explique aisément (hors de la période de reproduction de ces espèces).

A noter que la vandoise (*Leuciscus leuscicus*), qui est une espèce qui se rencontre principalement dans les grands lacs et les cours d'eau riche en espèces du plateau, est observée pour la première fois sur le bas de l'Hermance. Cette espèce, largement répandue dans le bassin du Rhin, montre une augmentation de ces effectifs dans le Léman et elle a déjà été observée entre autres dans le Rhône de part et d'autre du lac, ainsi que sur le bas de la Venoge.

L'absence de brochet, de lotte et de blennie fluviatile en 2025 sur la station embouchure s'explique par la rareté de ces espèces lacustres dans le bas de l'Hermance.

#### DIVERSITE ICTHYOLOGIQUE DE L'HERMANCE

Espèce	Code	Présence	Observation				Remarques
			2025	2019	2007	2000	
Truite de rivière	TRF	1-2	+	+	+	+	Repeuplements occasionnels (2022)
Truite lacustre	TRL	1-2	-	-	-	-	Alevinage limité sur la partie aval
Chabot	CHA	1	+	+	+	+	Proximité de l'embouchure
Spirilin	SPI	(1)	+	+	-	-	1 ind. en 25 et 19, proche embouchure
Vairon	VAI	2-3	+	+	+	+	
Chevaine	CHE	2	+	+	+	+	
Loche franche	LOF	1-2	+	+	+	+	
Goujon	GOU	1	+	-	+	+	Proximité de l'embouchure
Epinoche	EPI	2	+	+	+	+	Surtout dans la partie amont
Vandoise	VAN	1	+	-	-	-	Première observation en 2025 (18 ind.)
Tanche	TAN	(1)	+	+	-	-	1 ind. en 2019, proche embouchure
Brochet	BRO	1	-	-	+	+	Proximité de l'embouchure
Lotte	LOT	1	-	-	+	+	Proximité de l'embouchure
Gardon	GAR	1-2	-	-	-	-	Proximité de l'embouchure
Perche	PER	1	+	+	+	+	Proximité de l'embouchure
Blennie fluviatile	BLE	(1)	-	+	-	-	1 individu en 2019, proche embouchure
Carpe prussienne	CAG	(1)	+	-	-	-	

(Présence : 1=rare ; 2=faible ; 3=moyenne)

En 2025, les effectifs de truites sont encore sensiblement plus faibles qu'en 2019 (13 truites capturées sur 4 stations totalisant 540 m linéaires au lieu de 36 en 2019). Ils ne représentent plus que 16% des effectifs qui étaient encore présents il y a 25 ans (81 truites capturées sur ces 4 stations en 2000). A noter que la légère amélioration de la situation entre 2019 et 2008 pourrait s'expliquer par une reprise de l'alevinage sur le secteur Grottes - Pont de Pierre. Quoiqu'il en soit, le succès du recrutement naturel semble actuellement très limité pour la truite lacustre comme pour la truite de rivière sur l'Hermance.

Le peuplement piscicole est largement dominé par les espèces tolérantes sur toutes les stations. Les trois principales espèces (vairon, chevaine et loche franche) représentent entre 67 et 98% des effectifs totaux suivant la station. L'épinoche, pour sa part, est principalement présente en amont du pont des Golettes et elle n'a pas été retrouvée en 2025 et 2019 ni à l'embouchure ni au pont de Bouringe.

Avec 19 individus capturés, la vandoise est l'espèce lacustre la mieux représentée dans les inventaires en 2025, devant la tanche (12 individus capturés) et la perche (7 individus capturés).

La blennie fluviatile (*Salaria fluviatilis*), qui est identifiée depuis 2010 dans le Léman n'a pas été retrouvée en 2025 sur la station embouchure.

Finalement, une carpe prussienne (*Carasius gibelio*) a été capturée en amont du pont de Bouringe en 2025. C'est la première fois en 25 ans, qu'une espèce exotique est observée dans l'Hermance.

#### **4.2.2      Détail des résultats par stations**

##### ***Station « Embouchure » (code Hermance-4-00225)***

Des travaux de renaturation ont été réalisés à l'embouchure entre 2001 et 2003, avec notamment un élargissement du lit majeur de la rivière qui a pu se réaliser sur l'espace riverain reconquis après le démantèlement de la STEP d'Hermance et le raccordement des eaux usées sur celle de Douvaine (France).

Les travaux de réaménagement de la berge et du lit qui ont eu lieu ont entraîné une baisse globale de la capacité d'accueil (dominance de radiers) qui expliquerait en partie un peuplement piscicole peu abondant dominé par la loche franche en 2008.

En 2019 la situation s'est un peu améliorée et on observe une augmentation des effectifs de chevaines et de vairons par rapport à 2008, voire de chabots (voir tableau en **Annexe 3**).

En 2025, les différentes structures du fond du lit sont présentes à l'exception des seuils et mouilles, avec une dominance de plat (voir **photo 14**). Les principaux facteurs limitants la productivité piscicole sont le faible débit d'étiage (de l'ordre de 15 l/s) et la mauvaise qualité de l'eau qui subsiste dans l'Hermance malgré le démantèlement des STEP.

Avec 9 espèces recensées dont 4 espèces lacustres (vandoise, perche, tanche et brème franche), la diversité piscicole est assez élevée. Seules 2 espèces indicatrices sont présentes,

la truite de rivière et le chabot. La principale espèce tolérante est le chevaine et les autres espèces tolérantes (loche franche et goujon) sont peu représentées.

Toutes espèces confondues, 128 poissons ont été pêchés sur cette station en octobre 2025, ce qui représente une densité piscicole assez faible (moins de 1 individu au mètre linéaire ou 2'180 individus par hectare), et une biomasse moyenne (122 kg/ha). La densité piscicole est un peu plus faible que la densité observée sur cette même station en septembre 2019.

Le chevaine, qui représente près des deux tiers des individus capturés (63%), est de loin l'espèce la plus abondante. Cette espèce représente 70% de la biomasse, la moitié des individus capturés mesurant entre 14 et 37 cm.

La deuxième espèce la plus abondante est la vandoise, observée pour la première fois dans l'Hermance en 2025. Les individus capturés sont des adultes qui mesurent entre 20 et 24 cm. Cette espèce tolérante représente 20% de la biomasse.

Les autres espèces tolérantes que l'on trouve sur cette station sont par ordre d'abondance la tanche et la perche, la loche franche, le goujon et la brème franche. En termes d'effectifs, les espèces tolérantes dominent très largement le peuplement (94% des effectifs).

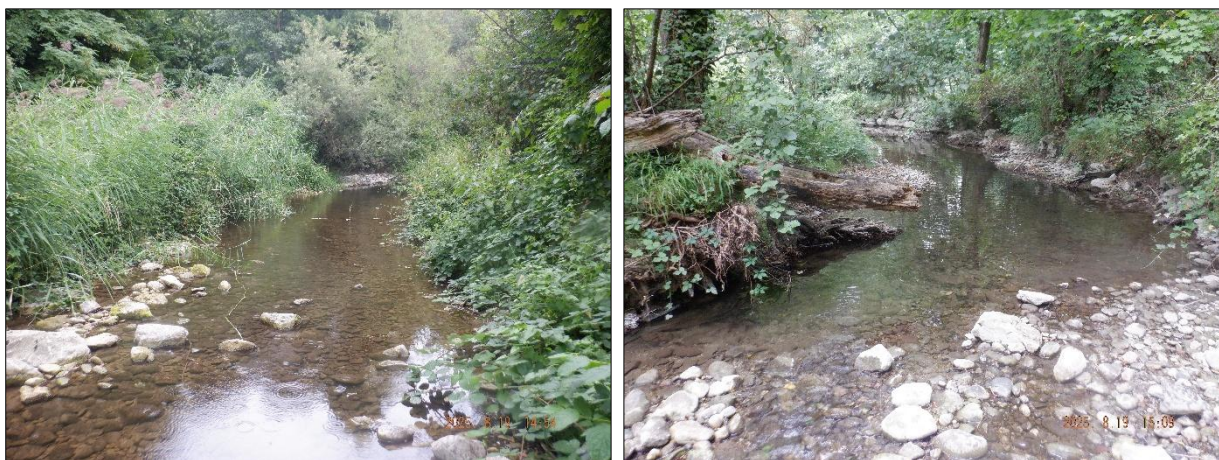
A noter qu'aucun vairon n'a été capturé en 2025 sur cette station, alors que cette espèce était aussi abondante que le chevaine en 2019.

Seules trois truites de 10, 14 et 21 cm ont été capturées sur cette station, ce qui est très faible et semble témoigner d'un recrutement naturel négligeable sur le bas de l'Hermance.

Avec seulement 5 chabots pêchés sur 150 m de linéaire, la densité de cette autre espèce indicatrice est également très faible.

Finalement, le spirilin et la blennie fluviatile n'ont pas été observés cette année.

L'introduction de spirilins et/ou de blageons dans l'Hermance pourrait être entreprise depuis la Seymaz afin d'étendre la distribution de ces deux espèces menacées sur le canton de Genève.



Photos 14 et 15 : Lit de l'Hermance à la station « embouchure » en été 2025

### **Station « Pont de Bouringe » (code Hermance-4-01020)**

Les travaux de renaturation entrepris en 2008 sur cette station et au niveau du seuil en aval du pont ont consisté à reprendre la semelle du mur en rive gauche et remettre en place les blocs tombés, poser des blocs en pied de mur pour diversifier les écoulements et favoriser l'habitat des poissons et aménager le seuil par la création de trois petits bassins à l'aide de blocs.

Les différentes structures du fond du lit sont présentes à l'exception des seuils et mouilles, avec une dominance des structures « plat », « chenal » et « radier » (voir **photos 16 et 17**). Les berges sont aménagées localement (enrochement, gabions). Les principaux facteurs limitants la productivité piscicole sont le faible débit d'étiage et l'assèchement d'une partie du lit mineur en été (les bancs exondés représentent environ 1/3 du lit) et la mauvaise qualité de l'eau.

Avec 8 espèces recensées, la diversité piscicole est comparable à la station embouchure, mais les espèces lacustres sont moins représentées. Avec la présence d'un spirilin et d'une truite adultes, trois espèces indicatrices ont été pêchées, mais seul le chabot montre une structure de population équilibrée.

Toutes espèces confondues, 275 poissons ont été pêchés sur cette station en octobre 2025, ce qui représente une densité piscicole moyenne (moins de 2 individu au mètre linéaire ou 3'650 individus par hectare), et une faible biomasse (65 kg/ha). La densité piscicole est un peu plus élevée que la densité observée sur cette même station en septembre 2019.

Les espèces tolérantes que l'on trouve sur cette station sont par ordre d'abondance le chevaine, le vairon, la loche franche et la tanche. En termes d'effectifs, les espèces tolérantes dominent très largement le peuplement (86% des effectifs). En termes de biomasse, le chevaine représente 84% de la biomasse totale.

Le chabot, qui n'était pas présent ni en 2008 ni en 2000 semble également avoir bénéficié de l'aménagement du seuil. Une petite population équilibrée, avec des individus mesurant entre 4 et 11 cm, est présente en 2019 et en 2025 et les effectifs ont légèrement augmentés en six ans.

Finalement, une carpe prussienne de 8 cm (espèce exotique) a été capturée sur cette station.



**Photos 16 et 17 : Lit de l'Hermance en amont du pont de Bouringe en été 2025**

**Station « Pont de Crevy » (code Hermance-4-04780)**

Le cours naturel et ombragé de l'Hermance à cet endroit offre un habitat piscicole assez diversifié qui se réduit très fortement en période d'étiage estival. Les relevés des structures du fond du lit en août 2025 avec un débit de quelques litres/secondes ont montré que plus de la moitié de la surface du lit mineur était à sec (voir **photo 18**). Les conditions de survie des truites dans les fosses qui subsistent deviennent limitées et deux truites (1 agonisante et l'autre morte) ont été observées le 19 août dans la fosse située en amont de la station (voir **photos 19, 20 et 21**).



**Photos 18 et 19 : Lit de l'Hermance en amont du pont de Crevy en été 2025**



**Photos 20 et 21 : Truite proche de l'asphyxie et truite morte trouvée dans la fosse le 19 août 2025**

Les 5 espèces de poissons présentes à ce niveau de l'Hermance ont été capturées et 2 vandoises adultes ont été capturée à près de 5 kilomètres de l'embouchure dans le lac.

Toutes espèces confondues, 572 poissons ont été pêchés sur cette station en octobre 2025, ce qui représente une densité piscicole moyenne (4 individu au mètre linéaire ou 10'500 individus par hectare), et une biomasse assez faible (74 kg/ha). La densité piscicole est 40% plus faible que la densité observée sur cette même station en septembre 2019.

Comme en 2019, le peuplement piscicole est très nettement dominé par les espèces tolérantes (98% des effectifs totaux) qui sont, par ordre d'abondance, le vairon, le chevaine et la loche franche. Le chevaine ne représente que 15% des effectifs totaux, mais près des deux tiers de la biomasse (54% des individus capturés mesurent entre 10 et 26 cm).

La truite est la seule espèce indicatrice présente. Six truitelles de l'année, deux subadultes de 20 cm et une truite adulte de 28 cm ont été capturées le 9 octobre 2025.

Finalement, seules deux épinoches ont été capturées sur cette station.

### **Station « Amont Pont des Golettes » (code Hermance-4-06155)**

Un projet de renaturation, qui avait pour objectif principal de décanaliser le cours d'eau et de lui redonner une dynamique naturelle avec un lit et des berges diversifiés, a été réalisé en 2010-2011 entre le pont Neuf et le pont des Golettes.

Les objectifs spécifiques « Nature » était de créer des biotopes favorables à la faune aquatique et terrestre, garantir le maintien et le transit de la faune piscicole, même en période d'étiage et rétablir la continuité biologique entre le vallon de l'Hermance et le village de Veigy.

Les relevés des structures du fond du lit en août 2025 avec un débit estimé à 1-2 l/s ont montré que les radiers étaient quasi à sec (voir **photo 22**), tandis les petits barrages formés par le castor créent des « retenues » d'eau en amont avec des structures de type chenal ou plat et des développements localement de lentilles d'eau (voir **photo 23**).

Quatorze ans après les travaux, le peuplement piscicole est composé de quatre espèces tolérantes qui sont par ordre d'abondance le vairon, l'épinoche, le chevaine et la loche franche. Le chevaine présente des effectifs qui ont sensiblement augmenté à la suite de la renaturation et cette espèce représente actuellement les deux tiers de la biomasse piscicole (37% des individus capturés mesurent entre 10 et 25 cm).

Aucune truite n'a été capturée sur cette station en 2025 et seules 2 truitelles de l'année étaient présentes en septembre 2019. Les étiages très sévères et la baisse de l'oxygène dissous avec le réchauffement de l'eau en été sont des facteurs limitants pour la survie des truites dans la partie amont de l'Hermance.



Photos 22 et 23 : Lit de l'Hermance sur la station « amont pont des Golettes » en été 2025

### 4.3 LE NANT DU PARADIS

---

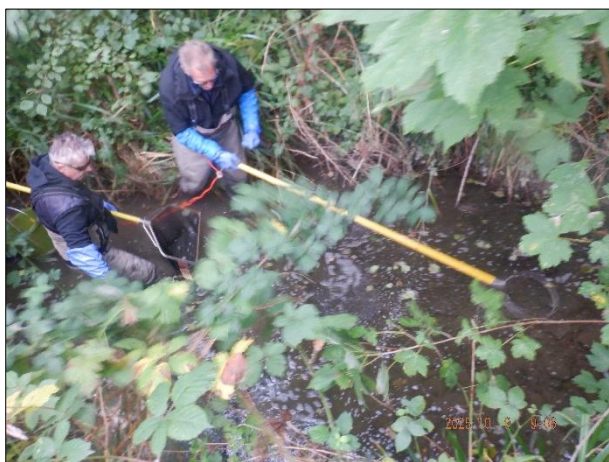
Le Nant du Paradis, appelé aussi Ruisseau de Manson, n'est piscicole qu'en aval du village de Presinge. Sur sa partie amont, cet affluent de la Seymaz s'assèche complètement en été.

En 2025, 2 truites de rivière adultes (voir **photo 25**), 3 espèces tolérantes et une espèce exotique ont été recensées juste en aval de la route de Jussy, avec par ordre d'abondance le chevaine (124 individus), la perche soleil (74 individus), l'épinoche (18 individus) et le goujon (1 seul individu).

Les 2 truites de rivières adultes sont vraisemblablement remontées depuis la Seymaz en période de reproduction et elles sont restées « piégées » dans la fosse sous la route avec de la nourriture en suffisance.

Par rapport aux précédents inventaires, l'apparition du chevaine en 2019 et confirmée et cette espèce domine actuellement le peuplement (57% des effectifs totaux). Les effectifs de perches soleil et d'épinoche ont sensiblement augmenté depuis 2019. Le vairon et le poisson rouge, qui étaient rare sur cette station, n'ont pas été retrouvés en 2025 et l'on note la capture d'un goujon adulte de 12 cm.

A noter que les trois quart des poissons capturés se trouvaient dans la fosse sous la route. La biomasse piscicole dans cette fosse d'à peine 35 m<sup>2</sup> a été estimée à plus de 1'500 kg/ha !



Photos 24 et 25 : Lit de l'Hermance sur la station « amont pont des Golettes » en été 2025

## 4.4 LE NANT D' AISY

---

Autrefois, les rejets chlorés de la STEP de Corsier empêchaient toute vie aquatique et colonisation par les poissons du lac dans ce petit cours d'eau permanent.

La partie aval du cours d'eau a été renaturée en 2015 et le port privé situé à l'embouchure a été démoli. En parallèle, une station de relevage des eaux usées a été construite et l'ancienne STEP a été démantelée.

Les résultats de la pêche électrique 2025 confirment que la partie aval de ce cours d'eau est piscicole, mais sa valeur est très faible (faible diversité et faible abondance). En comparaison avec 2019, la densité de truites est 10 fois plus faible et seules trois truitelles de l'année ont été capturées sur 100 m de linéaire.

Des différences en termes d'alevinage expliquent en grande partie cette forte baisse des effectifs de truites. En effet, les 36 truites capturées en septembre 2019 appartenaient à deux cohortes issues de la mise à l'eau de 2'500 préestivaux de truites lacustres le 29 juin 2018 et de 2'000 œufs mis en place le 5 mars 2019 entre la route d'Hermance et le lac. Les 3 truitelles capturées en 2025 sont vraisemblablement issues des 250 alevins nourris mis à l'eau le 16 avril 2025 en aval de la route d'Hermance.



Photos 26 et 27 : Pêche de la partie aval du Nant d'Aisy le 8 octobre 2025



## 5. ANALYSE ET EVALUATION

### 5.1 LA SEYMAZ

#### 5.1.1 Détermination de la typologie des tronçons pêchés

La Seymaz est un cours d'eau du plateau suisse (région biogéographique) situé dans le bassin du Rhône avec une géologie du sous-sol à dominance de carbonate et un rang de Strahler de 3.

Selon les indications disponibles sur <https://map.geo.admin.ch>, la Seymaz appartient au type n° 15 « Cours d'eau calcaire, à débit moyen, de pente moyenne, de l'étage collinéen du Plateau » sur sa partie aval jusqu'au Plateau de Bel-Air et au type n° 14 « Cours d'eau calcaire, à débit moyen, de pente faible, de l'étage collinéen du Plateau » en amont.

Les indications figurant dans le tableau ci-dessous ont été saisies dans FishAssess pour calculer la zone piscicole. La température de l'eau du mois le plus chaud a été mesurée en continu en 2025 par le Secteur Hydrobiologie au droit des stations de pêche. Les données disponibles à la station de Villette ont également été utilisées pour calculer une moyenne entre 2022 et 2025 qui intègre la mesure 2025 à l'embouchure.

La zone piscicole calculée est comprise entre 1.87 à l'embouchure et 2.52 au niveau de Choulex. Les trois stations aval sont donc situées dans la zone à ombres supérieure tandis que les deux stations amont appartiennent à la zone à ombres inférieure. La zone piscicole calculée par FishAssess a été jugée plausible et elle n'a pas été ajustée. En effet, aucun des motifs pouvant justifier un ajustement de la zone piscicole calculée par FishAssess ne s'applique au cas de la Seymaz et les données sur la température de l'eau sont disponibles.

Station Lieu-dit	14-00000 Embouchure	14-01180 Claparède	14-03160 Stand de tir	14-05920 Amont pont Ladame	14-08325 Choulex - Montagnys
Altitude (m)	389.3	399	411.5	423	425
Pente (‰)	8.6	7.9	4.9	2.1	1.1
Largeur lit mouillé (m)	5.00	3.92	4.65	2.73	2
Température de l'eau (°C)	19.5	19.1	19.1	18.6	20.0
Zone piscicole	1.87	1.87	1.94	2.26	2.52
	Zone à ombres supérieure			Zone à ombres inférieure	

### **5.1.2 Sous objectif 1 : Composition en espèces typique de la station**

L'évaluation de la composition en espèces repose sur une comparaison entre la présence et la fréquence des espèces telles qu'attendues dans des conditions proches de l'état naturel (état de référence semi naturel ou historique) et celles effectivement observées.

L'objectif partiel « *1a : Cortège d'espèces typique de la station* » permet d'établir combien d'espèces de poissons attendues dans des eaux d'aspect naturel sont effectivement présentes dans le tronçon considéré.

L'objectif partiel « *1b : Dominance relative typique de la station* » permet de vérifier si, parmi les poissons capturés, les espèces attendues dans des eaux d'aspect naturel sont dominantes (en termes de densité) par rapport aux espèces non attendues.

Les évaluations des deux objectifs partiels sont ensuite agrégées pour obtenir l'évaluation globale du sous-objectif 1.

#### ***objectif partiel « 1a : Cortège d'espèces typique de la station »***

FishAssess livre automatiquement une liste de toutes les espèces capturées dans le tronçon lors de la pêche de recensement. Pour chaque espèce, nous avons indiqué si elle est typique de la station (« oui » ou « non ») et si sa présence est « obligatoire » ou « non obligatoire ».

Nous avons également indiqué les espèces supplémentaires attendues (absentes lors des pêches).

Dans le cas de la Seymaz, l'espèce indicatrice absente localement en 2025 par rapport aux précédents inventaires est le blageon (station amont pont Ladame). D'autres espèces typiques de la zone à ombres (ombre et chabot) sont présentes ces 25 dernières années uniquement à l'embouchure et sous la forme d'individus isolés. La répartition naturelle de ces espèces dans la Seymaz n'est malheureusement pas connue, les données les plus anciennes disponibles datant du début des années 1980.

A noter également, l'absence de truites au niveau du stand de tir, secteur qui fait l'objet de repeuplements occasionnels, mais qui a subi des pollutions et des mortalités piscicoles en été 2025.

La valeur obtenue pour l'objectif partiel 1a est comprise entre 0.475 au stand de tir (absence de truite, de chabot et d'ombre) et 0.786 à l'embouchure (absence d'ombre). Globalement, l'état est bon sur les 2 stations aval, tandis qu'il est moyen sur les 2 stations amont (voir tableau d'évaluation en **Annexe 5A**).

#### ***objectif partiel « 1b : Dominance relative typique de la station »***

le cortège d'espèces attendu indique quelles espèces sont typiques de la station. FishAssess additionne automatiquement les densités de peuplement des espèces typiques de la station et calcule la part qu'elles représentent dans l'ensemble de la capture.

Dans le cas de la Seymaz, la présence d'espèces non typiques de la station se limite à quelques individus et la proportion d'espèces typiques est de 98-99% sur les trois stations aval. La valeur obtenue pour l'objectif partiel 1b est comprise entre 0.928 et 0.958 sur ces stations, ce qui correspond à un état très bon.

En amont du pont Ladame, la proportion d'espèces typiques est de 95.1% en raison de la présence de perches soleil et de poissons chat. La valeur obtenue pour l'objectif partiel 1b est de 0.779 sur cette station, ce qui correspond à un état bon.

### **5.1.3 Sous objectif 2 : Densités et biomasses typiques de la station**

L'évaluation du sous-objectif 2 se base sur la comparaison des densités et biomasses attendues à l'état quasi naturel avec les densités et biomasses calculées à partir du relevé de la pêche de recensement. Pour toutes les espèces typiques de la station, FishAssess calcule automatiquement une densité (en n/ha) et une biomasse (en kg/ha) à partir des captures enregistrées. Ces calculs ne sont possibles que si la pêche électrique a été réalisée en plus d'un passage.

Comme dans le sous-objectif 1, la classe attendue (CA) pour chaque espèce typique découle de la zone piscicole déterminée. Les valeurs attendues de densité et de biomasse sont déterminées automatiquement par FishAssess pour chaque classe attendue.

Pour le calcul du *sous-objectif 2*, seules sont prises en compte les espèces capturées. Les espèces attendues qui n'ont pas été capturées sont prises en compte dans le *sous-objectif 1*.

Dans le cas de la Seymaz, les densités attendues telles qu'elles ont été définies dans FishAssess peuvent être trop élevées ou trop basses. Les motifs pouvant justifier un ajustement des densités de peuplement et des biomasses attendues sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Motif	Explication
Altitude	Les cours d'eau situés en altitude ont tendance à être moins productifs et peuvent donc présenter des densités plus faibles.
Taille du cours d'eau	Selon l'espèce de poissons, des cours d'eau plus grands ou plus petits peuvent être moins productifs et donc présenter des densités plus faibles.
Région biogéographique	Les cours d'eau situés dans l'espace alpin et préalpin ont tendance à être moins productifs et peuvent donc présenter des densités plus faibles.
Espèces migratrices	Si tous les habitats d'une espèce migratrice ne sont pas présents dans le tronçon de pêche, il faut s'attendre à des densités plus faibles en termes de biomasse (manque de poissons adultes) ou de peuplement (manque de juvéniles).
Grande diversité des espèces	Lorsqu'un cours d'eau est occupé par de très nombreuses espèces, les densités des différentes espèces peuvent être plus faibles que dans les cours d'eau où vivent moins d'espèces.

Des facteurs de correction, qui font office de recommandations, ont été déterminés sur la base du jeu de données test dans la méthode d'évaluation.

Les facteurs donnés dans le tableau ci-après ont été appliqués dans le cadre de la Seymaz.

Critère	Situation	Espèce	Facteur de correction
Altitude	Étage collinéen (env. 300 à 700 m d'altitude)	Chabot	0.33
Région biogéographique	Versant nord des Alpes	Truite Chabot	0.75 0.33
	Plateau	Vairon Loche franche	0.25 0.33

Les densités attendues ont également été corrigées à la baisse car la Seymaz est occupée par de nombreuses espèces et les densités relatives sont plus plus faibles que dans un cours d'eau où vivent moins d'espèces.

En ce qui concerne le spirilin, les densités attendues calculées par FishAssess sont très faibles et elles ont été corrigées à la hausse pour être comparables aux densités observée, cette espèce étant abondante dans la Seymaz.

Finalement, les densités calculées par FishAssess pour le barbeau sont beaucoup trop faibles. Elles ont été corrigées pour être comparables aux densités observées, cette espèce bénéficiant d'un gros réservoir de population dans le Rhône.

**objectif partiel « 2a : Densités typiques de la station »**

La valeur obtenue pour l'objectif partiel « 2b : densités typiques de la station » est comprise entre 0.427 (station Embouchure) et 0.641 (station Stand de tir, voir tableau d'évaluation en **Annexe 5A**). Ces valeurs correspondent à un état moyen, sauf pour la station Stand de tir où l'état est bon (truite pas prise en compte car absente).

**objectif partiel « 2b : Biomasses typiques de la station »**

La valeur obtenue pour l'objectif partiel « 2b : biomasses typiques de la station » est comprise entre 0.348 (station Embouchure) et 0.706 (station Stand de tir). Ces valeurs correspondent à un état médiocre à l'embouchure, moyen à Claparède et en amont du pont Ladame et bon pour la station Stand de tir (truite pas prise en compte car absente).

**5.1.4 Sous objectif 3 : Structure des populations typique de la station**

l'évaluation de la structure des populations se fonde sur la présence et la fréquence des différentes classes d'âge. Elle se fait au moyen d'un diagramme de fréquence des tailles. Cette évaluation concerne uniquement les espèces indicatrices, car ce sont les espèces chez lesquelles les influences humaines se manifestent le plus facilement par des changements dans le diagramme de fréquence des tailles.

Seules sont évaluées les espèces capturées dont la présence devrait être fréquente dans des conditions naturelles (→ classe attendue > 50). Pour les espèces dont la fréquence attendue est moindre, l'interprétation du diagramme n'est généralement pas pertinente, car toutes les classes d'âge ne sont pas obligatoirement attendues.

FishAssess liste automatiquement toutes les espèces à évaluer et génère le diagramme de fréquence des tailles correspondant à chacune. Chaque espèce est évaluée séparément. Les trois classes d'âge (poissons 0+, autres poissons juvéniles/subadultes et poissons adultes) sont d'abord délimitées visuellement sur le diagramme de fréquence des tailles, puis la présence de chaque classe d'âge est évaluée séparément.

Pour cela, FishAssess évalue le nombre effectif de captures par classe d'âge ainsi que la densité relative par rapport aux autres classes d'âge, et il attribue en conséquence un nombre de points d'évaluation prédéfini (voir tableau ci-dessous).

Classe d'âge	Points d'évaluation				
	0	0,25	0,5	0,75	1
Poissons 0+	absents	Quelques individus : < 5 % de la densité minimale attendue ET/OU nettement moins de poissons 0+ que d'autres classes d'âge	Présence faible : 5 à 20 % de la densité minimale attendue ET/OU un peu moins de poissons 0+ que d'autres classes d'âge	Présence moyenne jusqu'à densité suffisante : 20 à 50 % de la densité minimale attendue ET/OU nombre de poissons 0+ comparable ou supérieur à celui des autres classes d'âge	Présence adéquate : > 50 % de la densité minimale attendue ET nettement plus de poissons 0+ que d'autres classes d'âge
Autres poissons juvéniles	absents	Quelques individus : < 2 % de la densité minimale attendue ET/OU nombre d'individus nettement inférieur à celui des poissons 0+	Présence faible : 2 à 5 % de la densité minimale attendue ET nombre d'individus entre celui des poissons 0+ et celui des poissons adultes	Présence moyenne jusqu'à densité suffisante : 5 à 15 % de la densité minimale attendue ET nombre d'individus entre celui des poissons 0+ et celui des poissons adultes	Présence adéquate : > 15 % de la densité minimale attendue ET nombre d'individus entre celui des poissons 0+ et celui des poissons adultes
Poissons adultes	absents	Quelques individus : < 1 % de la densité minimale attendue	Présence faible : 1 à 2 % de la densité minimale attendue	Présence moyenne jusqu'à densité suffisante : 2 à 5 % de la densité minimale attendue	Présence adéquate : > 5 % de la densité minimale attendue

**NB :**

Dans le cas des petites espèces (spirlin, chabot, etc.), il peut être judicieux de ne distinguer et de n'évaluer qu'une ou deux classes d'âge (autres poissons juvéniles et/ou adultes).

Sur les trois stations aval, les espèces fréquentes dans des conditions naturelles au niveau de la zone à ombres supérieure (→ classe attendue > 50) sont selon FishAssess l'ombre, la truite, le blageon et le chabot. Lorsque que ces espèces sont absentes, celles-ci ne sont pas évaluées. C'est le cas de l'ombre (non observé en 2025), du chabot (1 seul individu à l'embouchure), de la truite (absente au Stand de tir) et du blageon (absent en amont du pont Ladame).

La structure de la population de spirilins de la Seymaz n'est pas évaluée car sa classe attendue dans la zone à ombres supérieure est inférieur à 50 selon FishAssess.

C'est également le cas pour le barbeau dont la classe attendue est inférieure à 30 dans la zone à ombres.

La valeur obtenue pour le sous-objectif « 3 : Structures des populations typiques de la station » est seulement 0.160 à l'embouchure, ce qui correspond à un état mauvais (voir tableau d'évaluation en **Annexe 5A**).

La station « Claparède » et la station « Stand de tir » présentes pour leur part un état bon du point de vue de la structure des populations des espèces indicatrices. A noter que l'évaluation ne prend pas en compte les espèces indicatrices absentes (ombre et chabot, truites au Stand de tir).

Finalement, la structure de la population de truite n'est pas prise en compte en amont du pont Ladame, car la classe attendue pour cette espèce au niveau de la zone à ombre inférieure est inférieure à 50.

#### **5.1.5 Sous objectif 4 : Déformation et anomalies**

Le sous-objectif 4 est évalué sur la base des maladies, blessures et anomalies qu'il est possible d'identifier à l'œil nu chez une sélection d'espèces (Barbeau, chevaine et truite dans le cas présent).

Étant donné que beaucoup de maladies ou d'autres atteintes à la santé des poissons ne sont pas visibles extérieurement, la pertinence de ce paramètre pour apprécier l'état écologique du cours d'eau et pour évaluer la santé du peuplement pisciaire est plutôt limitée. Pour cette raison, le sous-objectif 4 n'est pas pris en compte dans l'évaluation globale.

Dans certains cas, les anomalies recensées peuvent toutefois révéler des déficits dans le cours d'eau (qualité de l'eau, blessures dues à des installations, etc.). Il est donc utile de saisir approximativement la prévalence des anomalies (proportion d'individus touchés par des anomalies).

Des anomalies n'ont été observées que sur 1.8% des chevaines au niveau de la station Claparède.

#### **5.1.6 Agrégation des scores des différents objectifs**

L'évaluation globale sur la base de l'*indice suisse des poissons FI-CH* s'obtient en agrégeant les évaluations des trois *sous-objectifs* « Composition en espèces typique de la station », « Densités et biomasses typiques de la station » et « Structure des populations typique de la station ».

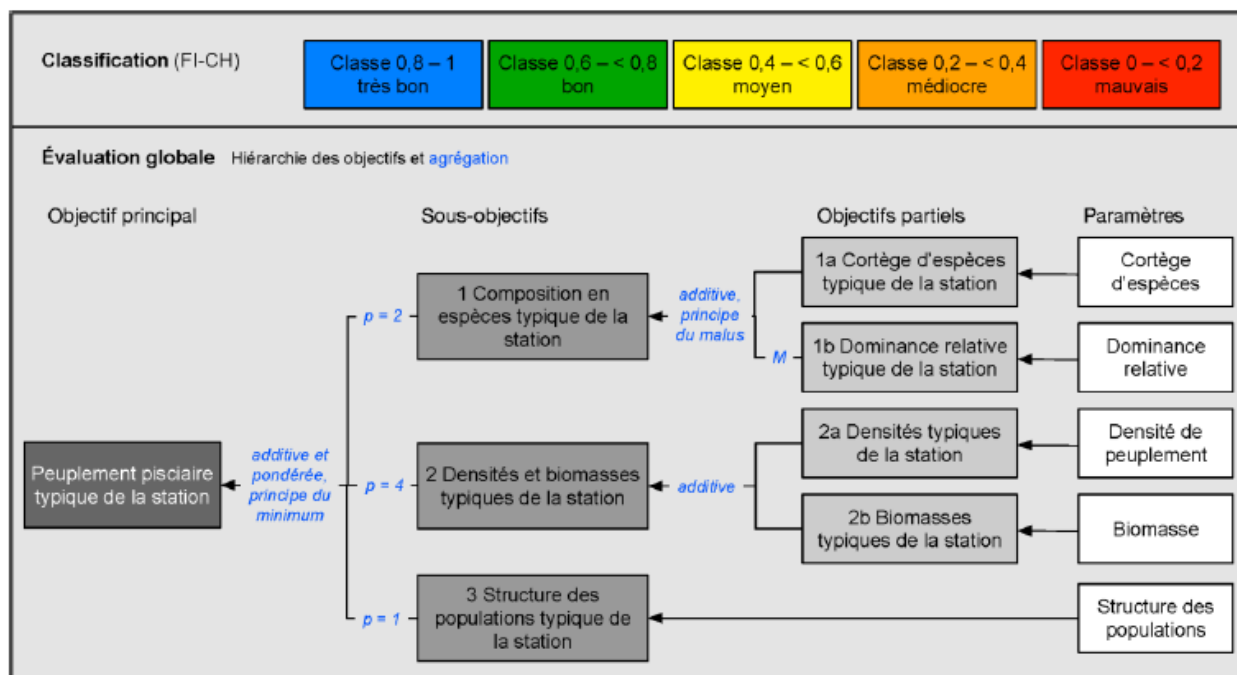
Les évaluations des différents paramètres sont agrégées en plusieurs étapes pour obtenir d'abord les évaluations respectives des objectifs partiels et des sous-objectifs puis l'évaluation globale de l'objectif principal.

La méthode d'agrégation utilisée est indiquée dans la figure ci-dessous au niveau de chaque nœud. S'il existe, le coefficient de pondération est signalé par la lettre (p) dans la figure.

L'objectif partiel 1b est pris en compte dans l'agrégation du sous-objectif 1 selon le principe du malus (M).

L'évaluation globale résulte de l'agrégation additive et pondérée des évaluations des sous-objectifs v1 (composition en espèces), v2 (densités) et v3 (structure des populations) selon le principe du minimum :

$$\text{Evaluation globale FI-CH} = (v1 \times 2 + v2 \times 4 + v3 \times 1) / 7 \times 0,75 + \text{minimum}(v1, v2, v3) \times 0,25$$



L'évaluation globale de 0.392 au niveau de la station embouchure correspond à un état écologique « médiocre » (classe 4, voir tableau d'évaluation en Annexe 5A).

Pour les 3 autres stations évaluées, l'indice suisse des poissons FI-CH est compris entre 0.547 et 0.593, ce correspond à un état écologique « moyen » (classe 3).

## 5.2 L'HERMANCE

### 5.2.1 Détermination du type de cours d'eau

L'Hermance est un cours d'eau du plateau suisse (région biogéographique) situé dans le bassin du Rhône avec une géologie du sous-sol à dominance de carbonate et un rang de Strahler de 2. Selon les indications disponibles sur <https://map.geo.admin.ch>, l'Hermance appartient au type n° 17 « Cours d'eau calcaire, à débit élevé, de pente moyenne, de l'étage collinéen du Plateau » entre l'embouchure et le pont Neuf (totalité du cours limitrophe).

Les indications figurant dans le tableau ci-dessous ont été saisies dans FishAssess pour calculer la zone piscicole. La température de l'eau du mois le plus chaud a été mesurée en continu en 2025 par le Secteur Hydrobiologie au droit des stations de pêche.

La zone piscicole calculée est comprise entre 1.65 au pont de Bouringe et 2.05 En amont du pont des Golettes. Quatre des trois stations sont donc situées dans la zone à ombres supérieure tandis que la station pont de Bouringe appartient à la zone à truites inférieure.

La zone piscicole calculée par FishAssess a été jugée plausible et elle n'a pas été ajustée. En effet, aucun des motifs pouvant justifier un ajustement de la zone piscicole calculée par FishAssess ne s'applique au cas de l'Hermance et les données sur la température de l'eau sont disponibles.

Station Lieu-dit	4-00225 Embouchure	4-01020 Pont de Bouringe	4-04780 Pont de Crevy	4-06155 Amont pt Golettes
Altitude (m)	373	380	413	421
Pente (‰)	6.8	8.6	6.5	4.5
Largeur lit mouillé (m)	3.92	5.03	3.87	3.51
Température de l'eau (°C)	18.6	17.9	18.4	18.7
Zone piscicole	1.88 Zone à ombres supérieure	1.65 Zone à truites inférieure	1.85 Zone à ombres supérieure	2.05 Zone à ombres supérieure

### 5.2.2 Sous objectif 1 : Composition en espèces typique de la station

#### *objectif partiel « 1a : Cortège d'espèces typique de la station »*

FishAssess livre automatiquement une liste de toutes les espèces capturées dans le tronçon lors de la pêche de recensement. Pour chaque espèce, nous avons indiqué si elle est typique de la station (« oui » ou « non ») et si sa présence est « obligatoire » ou « non obligatoire ».

Nous avons également indiqué les espèces supplémentaires attendues (absentes lors des pêches).

Par rapport aux précédents inventaires, la seule espèce indicatrice absente localement en 2025 est la truite (station amont pont des Golettes).

L'ombre commun, caractéristique de la zone piscicole qui porte son nom n'a jamais été observé dans l'Hermance.

Le chabot, autre espèce typique de la zone à ombres a bénéficié de l'amélioration de la qualité de l'eau en lien avec la suppression des STEP et de l'aménagement du seuil au niveau du pont de Bouringe. Il a recolonisé le bas de l'Hermance depuis le lac.

Finalement, un spirilin de 8 cm a été observé une fois (2019) à l'embouchure dans le lac.

Il faut relever ici que la répartition naturelle de ces espèces indicatrices dans l'Hermance n'est malheureusement pas connue, les données les plus anciennes disponibles datant du début des années 1980.

La valeur obtenue pour l'objectif partiel 1a est comprise entre 0.612 en amont du pont des Golettes (absence de truite) et 1.000 au pont de Crevy (toutes les espèces présentes). Globalement, l'état est bon à l'embouchure, très bon au pont de Bouringe et au pont de Crevy et moyen sur la station amont (voir tableau d'évaluation en **Annexe 5B**).

#### ***objectif partiel « 1b : Dominance relative typique de la station »***

Dans le cas de l'Hermance, la vandoise est une espèce lacustre qui a été considérée comme non typique de la station car jamais observée dans le passé. En conséquence, la proportion d'espèces typiques à l'embouchure est de 87.9% et la valeur obtenue pour l'objectif partiel 1b est de 0.458, ce qui correspond à un état moyen.

Sur les trois autres stations, la proportion d'espèces non typiques de la station est très faible voire nulle (97.7 à 100% d'espèces typiques). La valeur obtenue pour l'objectif partiel 1b est comprise entre 0.899 et 1.000 sur ces stations, ce qui correspond à un état très bon.

### **5.2.3 Sous objectif 2 : Densités et biomasses typiques de la station**

#### **Rappels :**

Comme dans le sous-objectif 1, la classe attendue (CA) pour chaque espèce typique découle de la zone piscicole déterminée. Les valeurs attendues de densité et de biomasse sont déterminées automatiquement par FishAssess pour chaque classe attendue.

Pour le calcul du *sous-objectif 2*, seules sont prises en compte les espèces capturées. Les espèces attendues qui n'ont pas été capturées sont prises en compte dans le *sous-objectif 1*.

Dans le cas de l'Hermance, les facteurs de correction proposés par la méthode par rapport à l'altitude et à la région biogéographique ont été appliqués pour revoir à la baisse les valeurs attendues de densité et de biomasse pour les truites, chabots, vairons et loche franche (voir tableau ci-dessous).

Critère	Situation	Espèce	Facteur de correction
Altitude	Étage collinéen (env. 300 à 700 m d'altitude)	Chabot	0.33
Région biogéographique	Versant nord des Alpes	Truite	0.75
		Chabot	0.33
	Plateau	Vairon	0.25
		Loche franche	0.33

**objectif partiel « 2a : Densités typiques de la station »**

La valeur obtenue pour l'objectif partiel « 2b : densités typiques de la station » est comprise entre 0.059 (station Embouchure) et 0.535 (station Amont pont des Golettes, voir tableau d'évaluation en **Annexe 5B**).

Ces valeurs correspondent à un état mauvais à l'embouchure, médiocre au pont de Bouringe et moyen sur les deux stations amont (truite pas prise en compte en amont du pont des Golettes car absente).

**objectif partiel « 2b : Biomasses typiques de la station »**

La valeur obtenue pour l'objectif partiel « 2b : biomasses typiques de la station » est comprise entre 0.084 (station Embouchure) et 0.679 (station Pont de Crevy). Ces valeurs correspondent à un état mauvais à l'embouchure, médiocre au pont de Bouringe, moyen en amont du pont des Golettes et bon au pont de Crevy.

### **5.2.4 Sous objectif 3 : Structure des populations typique de la station**

Rappels :

Seules sont évaluées les espèces capturées dont la présence devrait être fréquente dans des conditions naturelles (→ classe attendue > 50). Pour les espèces dont la fréquence attendue est moindre, l'interprétation du diagramme n'est généralement pas pertinente, car toutes les classes d'âge ne sont pas obligatoirement attendues.

Dans le cas des petites espèces (spiralin, chabot, etc.), il peut être judicieux de ne distinguer et de n'évaluer qu'une ou deux classes d'âge (autres poissons juvéniles et/ou adultes).

Sur les deux stations aval, les espèces indicatrices fréquentes dans des conditions naturelles au niveau de la zone à ombres supérieure et de la zone à truites inférieure (→ classe attendue > 50) sont selon FishAssess la truite et le chabot.

Au niveau du pont de Crevy, seule l'évaluation de la structure de la population de truites peut être évaluée (absence de chabot).

Finalement, l'évaluation du sous-objectif 3 n'est pas possible en amont du pont des Golettes (aucune espèce indicatrice).

**NB :**

L'ombre et le blageon présentent pour leur part une classe attendue supérieure à 50 que pour une zone piscicole de 1.8-1.9, ce qui n'est pas le cas au pont de Bouringe. Ces deux espèces étant absentes de l'Hermance, elles ne sont pas évaluées.

La valeur obtenue pour le sous-objectif « 3 : Structures des populations typiques de la station » est seulement 0.250 à l'embouchure, de 0.389 au pont de Bouringe et de 0.333 au pont de Crevy, ce qui correspond à un état médiocre pour ces trois stations (voir tableau d'évaluation en **Annexe 5B**).

#### **5.2.5 Sous objectif 4 : Déformation et anomalies**

Des blessures de prédateurs ont été observées sur 5 des 128 poissons capturés à l'embouchure (1 truite, 1 chevaine, 1 tanche et 2 vandoises). Pour la truite, la proportion avec anomalies est de 33 % (que 3 truites capturée), ce qui correspond à des anomalies fréquentes.

Au pont de Bouringe, seul un chevaine de 19 cm avait une blessure de prédateurs, sur qui correspond à 1.8% des chevaines au niveau de cette station.

Aucune anomalie n'a été observée sur les chevaine et les truites sur la partie amont de l'Hermance.

#### **5.2.6 Agrégation des scores des différents objectifs**

L'évaluation globale de 0.203 au niveau de la station embouchure correspond à un état écologique « médiocre » (classe 4, voir tableau d'évaluation en **Annexe 5b**).

Pour les 3 autres stations évaluées, l'indice suisse des poissons FI-CH est compris entre 0.482 et 0.576, ce correspond à un état écologique « moyen » (classe 3).

## 6. CLASSIFICATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

### 6.1 LA SEYMAZ

---

Selon le système de classification qui se conforme à la directive-cadre européenne sur l'eau et qui prévoit 5 classes de qualité, la Seymaz présente un état écologique médiocre (classe 4) à l'embouchure et moyen (classe 3) sur les trois autres stations étudiées.

L'évaluation globale sur la base de l'*indice suisse des poissons FI-CH* donne une valeur de 0.392 au niveau de la station embouchure, alors que la limite avec la classe supérieure se situe à 0.4. Pour les 3 autres stations évaluées, l'indice FI-CH est compris entre 0.547 et 0.593, alors que la limite de l'état écologique « bon » (classe 2) est fixée à 0.6.

Malgré la présence d'effets anthropogéniques sur les éléments de qualité physico-chimiques ou hydromorphologiques qui perturbent le peuplement piscicole de la Seymaz, cette classification paraît plutôt sévère.

En effet, si l'on excepte la truite de rivière, la plupart des espèces caractéristiques sont présentes et assez abondantes dans la Seymaz entre l'embouchure et le pont Bochet. Si l'on admet que des troubles de la reproduction et/ou du développement s'observent principalement chez la truite fario et que les modifications dans la composition et l'abondance des espèces par rapport aux communautés caractéristiques ne sont que « légères », la moitié aval de la Seymaz devrait correspondre à un bon état écologique (valeur de l'indice compris entre 0.6 et 0.8). Une amélioration de la valeur de l'indice de 0.007 à 0.37 suffirait pour atteindre la classe 2.

Il faut relever ici que la répartition naturelle des espèces typiques de la zone à ombres supérieure/inférieure dans la Seymaz n'est malheureusement pas connue, les données les plus anciennes disponibles datant du début des années 1980. C'est en particulier le cas pour l'ombre de rivière historiquement abondant dans l'Arve qui utiliserait potentiellement le bas de la Seymaz comme ruisseau frayère et pour le chabot dont la répartition naturelle pourrait être étendue à une grande partie de la Seymaz et non juste à la zone de l'embouchure.

### 6.2 L'HERMANCE

---

L'Hermance présente un état écologique médiocre (classe 4) à l'embouchure et moyen (classe 3) sur les trois autres stations étudiées.

L'évaluation globale sur la base de l'*indice suisse des poissons FI-CH* donne une valeur de 0.203 au niveau de la station embouchure, alors que la limite avec la classe inférieure se situe à 0.199.

Pour les 3 autres stations évaluées, l'indice FI-CH est compris entre 0.482 et 0.576, alors que la limite de l'état écologique « bon » (classe 2) est fixée à 0.6.

Le sous-objectif 1 « Composition en espèces typique de la station » correspond à une classe bon à très bon, sauf au niveau de la station embouchure où la présence de la vandoise en 2025 est considéré comme non typique.

C'est du point de vue des densités et biomasses et de la structure des populations des espèces indicatrices que les objectifs de qualité ne sont pas atteints. Il est clair que l'évaluation repose sur un petit nombre d'espèces indicatrices présente (la truite de rivière et le chabot sur la partie aval).

Il faut relever ici que la répartition naturelle des espèces typiques de la zone à ombres supérieure/zone à truites inférieure dans l'Hermance n'est malheureusement pas connue, les données les plus anciennes disponibles datant du début des années 1980. C'est en particulier le cas pour le chabot dont la répartition naturelle pourrait être étendue à une grande partie de l'Hermance et non juste à la zone de l'embouchure. La présence d'autres espèces comme le spiralin ou le blageon n'est pas documentée.

Le faible recrutement naturel pour la truite est à mettre en relation avec un succès limité des alevinages et le fait que le cycle naturel de cette espèce dans l'Hermance est compromis par différents facteurs tels que les étiages marqués, la qualité de l'eau, voire la température de l'eau. Ce cours d'eau a également vraisemblablement aussi perdu son attractivité en temps que site de frai pour les truites lacustres.

## 7. EVOLUTION 2019-2025 ET CONCLUSIONS

### 7.1 LA SEYMAZ

L'évolution de l'état écologique de la Seymaz à l'aide des poissons entre 2019 et 2025 est donnée dans le tableau ci-dessous.

Les différences de qualité entre 2019 et 2025 au niveau des stations « embouchure » et « amont pont Ladame » sont en grande partie liées au changement de la méthode d'évaluation, à la prise en compte de la biomasse dans la nouvelle méthode et à l'abandon du critère « déformation et anomalies » dans l'évaluation globale.

Au niveau de la station embouchure, l'ancienne méthode attribuait une bonne note pour la structure de la population des espèces indicatrices autres que la truite (barbeau, blageon, spirilin et ombre de rivière) dès lors que des individus 0<sup>+</sup> avaient été observés en 2019. Le nouvel indice FI-CH évalue pour sa part uniquement la structure de population des espèces dont la classe attendue (CA) est supérieure à 50 au niveau de la zone à ombre supérieure (truites, chabots et blageons dans le cas présent). L'état médiocre du point de vue des biomasses typiques de la station et l'état mauvais en termes de structures des populations typiques de la station explique l'évolution de l'indice d'un état bon en 2019 à un état médiocre en 2025.

Au niveau du pont Ladame, aucune truite n'avait été capturée en septembre 2019 et les paramètres structure et densité de population n'étaient applicables qu'au blageon. En 2025, aucun blageon n'est présent sur la station début octobre et la structure de la population de truite n'est pas évaluable car cette espèce présente une classe attendue (CA) de seulement 40 au niveau de la zone à ombre inférieure. D'autre part, les biomasses typiques de la station, qui n'étaient pas prises en compte dans l'ancienne méthode, sont évaluées comme moyenne en 2025.

Pour les deux autres stations, l'état écologique à l'aide des poissons est moyen en 2019 et en 2025. La valeur du nouvel indice FI-CH est toutefois très proche de la classe « Bon » (limite de la classe supérieure fixée à 0.6).

Cours d'eau	Station	Lieu-dit	2019	2025
SEYMAZ	14-00000	Embouchure	4	0,392
	14-01180	Claparède	7	0,563
	14-03160	Stand de tir	7	0,593
	14-05920	Amont rte Ladame	4	0,547

## 7.2 L'HERMANCE

L'évolution de l'état écologique de l'Hermance à l'aide des poissons entre 2019 et 2025 est donnée dans le tableau ci-dessous.

Comme pour la Seymaz, les différences de qualité entre 2019 et 2025 observées sur les stations « embouchure » et « amont pont des Golettes » sont en grande partie liées au changement de la méthode d'évaluation, à la prise en compte de la biomasse dans la nouvelle méthode et à l'abandon du critère « déformation et anomalies » dans l'évaluation globale.

Au niveau de la station embouchure, seule une truite 0<sup>+</sup> et 6 chabots avaient été capturés en 2019 et l'ancienne méthode attribuait une note de 3 pour la structure de la population des espèces indicatrices et une note de 4 pour les densités de truites et de chabots. La composition de l'ichtyofaune et la dominance des espèces obtenait une bonne note (1) et, en l'absence de déformation ou d'anomalies, l'appréciation générale était moyenne. Le nouvel indice FI-CH évalue pour sa part un état mauvais pour les densités et biomasses typiques de la station et un état médiocre pour la structure de population des truites et des chabots, ce qui explique l'évolution de l'indice de moyen en 2019 à médiocre en 2025.

En amont du pont des Golettes, le petit nombre de truites (2 individus capturés) et l'absence de chabot correspondait à une note globale de 10 soit un état médiocre. En 2025, le nouvel indice FI-CH évalue pour sa part un état moyen pour les densités et biomasses typiques de la station et la structure des populations typiques de la station ne peut être évalué (aucune espèces indicatrice). Ces éléments expliquent l'évolution de l'indice de médiocre en 2019 à moyen en 2025.

Pour les deux autres stations, l'état écologique à l'aide des poissons est moyen en 2019 et en 2025. La valeur du nouvel indice FI-CH est toutefois proche de la classe « Bon » (limite de la classe supérieure fixée à 0.6) pour la station du pont de Crevy.

Cours d'eau	Station	Lieu-dit	2019	2025
HERMANCE	4-00225	Embouchure	8	0,203
	4-01020	Pont de Bouringe	7	0,482
	4-04780	Pont de Crevy	9	0,576
	4-06155	Amont pont des Golettes	10	0,562

### 7.3 CONCLUSIONS

---

La Seymaz est un cours d'eau calcaire à débit moyen de l'étage collinéen du Plateau. La pente du lit est moyenne sur sa partie aval jusqu'au Plateau de Bel-Air et faible en amont.

Les trois stations aval sont donc situées dans la zone à ombres supérieure tandis que les deux stations amont appartiennent à la zone à ombres inférieure. La répartition naturelle des espèces typiques de la zone à ombres dans la Seymaz n'est malheureusement pas connue, les données les plus anciennes disponibles datant du début des années 1980. C'est en particulier le cas pour l'ombre de rivière historiquement abondant dans l'Arve qui utiliserait potentiellement le bas de la Seymaz comme ruisseau frayère et pour le chabot dont la répartition naturelle pourrait s'étendre à une grande partie de la Seymaz et non juste à la zone de l'embouchure.

En 2025, la Seymaz présente un état écologique médiocre (classe 4) à l'embouchure et moyen (classe 3) sur les trois autres stations étudiées.

Malgré la présence d'effets anthropogéniques sur les éléments de qualité physico-chimiques ou hydromorphologiques qui perturbent le peuplement piscicole de la Seymaz, cette classification paraît plutôt sévère. En effet, si l'on excepte la truite de rivière, la plupart des espèces caractéristiques sont présentes et assez abondantes dans la Seymaz entre l'embouchure et le pont Bochet. Les modifications dans la composition et l'abondance des espèces par rapport aux communautés caractéristiques dans un état proche du naturel ne sont que « légères », ce qui correspond plutôt à un bon état écologique. A noter qu'une très faible augmentation de la valeur de l'indice suffirait pour atteindre le bon état écologique à Claparède.

Le chabot est une espèce indicatrice de la qualité de l'eau dont la distribution dans la Seymaz pourrait être étendue au moins sur les premiers km en aval (translocation).

L'Hermance est un cours d'eau calcaire à débit *élevé* (selon l'OFEV) de l'étage collinéen du Plateau. La pente du lit est moyenne entre l'embouchure et le pont Neuf (totalité du cours limitrophe).

Quatre des trois stations étudiées sont situées dans la zone à ombres supérieure tandis que la station pont de Bouringe appartient à la zone à truites inférieure. Comme pour la Seymaz, les données les plus anciennes datent du début des années 1980 et la répartition naturelle des espèces typiques n'est malheureusement pas connue. C'est en particulier le cas pour le chabot dont la répartition naturelle pourrait être étendue à une grande partie de l'Hermance et non juste à la zone de l'embouchure. La présence d'autres espèces comme le spirin ou le blageon n'est pas documentée.

En 2025, l'Hermance présente un état écologique médiocre (classe 4) à l'embouchure et moyen (classe 3) sur les trois autres stations étudiées.

C'est du point de vue des densités et biomasses et de la structure des populations des espèces indicatrices que les objectifs de qualité ne sont pas atteints. Il est clair que l'évaluation repose sur seulement deux espèces indicatrices (la truite de rivière et le chabot sur la partie aval).

Le spirin et le blageon sont des espèces indicatrices dont la distribution naturelle est très limitée sur le canton. Ces espèces sont en régression et en danger à Genève. L'essai de réintroduction qui a été tenté dans l'Aire à l'afin des années 2000 a malheureusement échoué.

L'introduction de ces espèces dans l'Hermance, tout comme la translocation de chabots, pourrait être tentée afin d'étendre la distribution de ses espèces dans les cours d'eau Genevois et augmenter le nombre d'espèces indicatrices dans ce cours d'eau.

## 7. ANNEXES

**Annexe 1 :** Liste des stations inventoriées en 2019 dans le cadre du monitoring piscicole des cours d'eau du secteur 1 « Seymaz / Lac Rive Gauche »

**Annexe 2 :** Repeuplements en truites effectués dans la Seymaz, l'Hermance et le Nant d'Aisy entre 2020 et 2025

**Annexes 3 :** Résultats des pêches électriques 2025 et comparaison avec les inventaires 2019, 2008-2007 et 2000

**Annexe 3A :** La Seymaz (5 stations)

**Annexe 3B :** L'Hermance (4 stations)

**Annexe 3C :** Le Nant du Paradis et le Nant d'Aisy (2 stations)

**Annexe 4 :** Structure de la population de truites des cours d'eau du Secteur 1 « Seymaz - Lac rive gauche » - Etat 2025

**Annexe 4A :** La Seymaz (4 stations)

**Annexe 4B :** L'Hermance (4 stations)

**Annexes 5 :** Tableaux d'évaluation de l'état écologique des cours d'eau du Secteur 1 « Seymaz - Lac rive gauche » - Etat 2025

**Annexe 5A :** La Seymaz (4 stations)

**Annexe 5B :** L'Hermance (4 stations)

Liste des stations inventoriées en 2025 au moyen de pêches électriques quantitatives (2 passages) et qualitatives (1 passage)

Cours d'eau (No SLCE)	Code station	Lieu-dit	Longueur (m)	Nombre passages
Rivière La Seymaz (14)	Seymaz-14-00000	Embouchure	130	2
	Seymaz-14-01180	Collège Claparède	115	2
	Seymaz-14-03160	Stand de tir	120	2
	Seymaz-14-05920	Amont pont Ladame	110	2
	Seymaz-14-08325*	Pont de Choulex / Montagnys	65	1
Rivière L'Hermance (4)	Hermance-4-00225	Embouchure	150	2
	Hermance-4-01020	Pont de Bouringe	150	2
	Hermance-4-04775	Pont de Crevy	140	2
	Hermance-4-06140	Pont des Golettes /Pont Neuf	100	2
Nant du Paradis (16)	Paradis-16-00735*	Aval route Jussy	60	1
Nant d'Aisy (7)	Aisy-7-00020*	Embouchure	100	1
<b>TOTAL</b>	<b>11 Stations de pêches électriques</b>			

\* Recensement des espèces présentes (1 passage) mais pas d'évaluation selon le module poisson niveau R

## ANNEXE 2

### REPEUPEMENTS EN TRUITES EFFECTUES DANS LA SEYMAZ, L'HERMANCE ET LE NANT D'AISSY entre 2020 et 2025

(source : Office Cantonal de l'Eau - Service de l'aménagement des eaux et de la pêche - Secteur Pêche)

ESPECES : TFA=truite fario, TFL=truite lacustre

STADES : 0= œufs, 1n=alevin nourri, 2=préestivaux, 3 = estivaux, 4=1an, 7=>de 2 ans

DATES	LIEUX	ESP.	STADES	FOURN.	Nombre	Poids [Kg]	Taille [cm]	Poids moy. [kg]	Remarques	
2020	03.03.20	Seymaz	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	453	90.2	25-30	0.199	Claparède - pont Bochet
	07.05.20	Nant d'Aissy	TFL	1n	Conservation de la faune Vaud	2000	0	2-3	0.00015	Rte Hermance - embouchure
	07.05.20	Hermance	TFL	1n	Conservation de la faune Vaud	6000	0.9	2-3	0.00015	Pont de pierre amont aval
	07.05.20	Seymaz	TFL	1n	Conservation de la faune Vaud	5000	0.75	2-3	0.00015	Claparède - embouchure
	14.05.20	Seymaz	TFL	4	APERA Thonon	500	7.85	12-14	0.0157	Claparède amont - aval
	12.06.20	Seymaz	TFA	4	Pisciculture des Rangeuses	1140	26.22	10-15	0.023	SIG - pont Ladame
2021	02.03.21	Seymaz	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	364	100	25-30	0.275	Claparède - Pont Bochet
	26.04.21	Seymaz	TFA	1n	APEARA Thonon	5000	1.4	2-3	0.000	Aval Claparède - Amont Stand de tir
	18.06.21	Seymaz	TFL	4	APEARA Thonon	2000	40	12-6	0.02	Embouchure Arve - Claparède
	03.08.21	Nant d'Aissy	TFA	4	Pisciculture des Rangeuses	150	7.35	20	0.049	Embouchure - Route d'Hermance
2022	03.03.22	Seymaz	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	195	75	25-32	0.384	Claparède - Pont Mirany
	07.03.22	Nant d'Aissy	TFL	0	Cons faune VD	3000				Nant d'Aissy
	07.03.22	Hermance	TFL	0	Cons faune VD	6000				Pont de Pierres amont - aval Grottes
	09.03.22	Hermance	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	160	52	25-30	0.326	Chalet Vidonne - Pont Pierre
	17.05.22	Seymaz	TFA	1n	APERA Thonon	5000	0.9	4-6	0.00018	Aval Claparède amont pont du CEVA
	18.05.22	Seymaz	TFA	4	Pisciculture des Rangeuses	1000	17	10-15	0.0165	Embouchure - Amont pont de Vilette

## ANNEXE 2

**ESPECES** : TFA=truite fario, TFL=truite lacustre

**STADES** : 0= œufs, 1n=alevin nourri, 2=préestivaux, 3 = estivaux, 4=1an, 7=>de 2 ans

DATES	LIEUX	ESP.	STADES	FOURN.	Nombre	Poids [Kg]	Taille [cm]	Poids moy. [kg]	Remarques	
<b>2023</b>	28.02.23	Seymaz	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	104	50	25-35	0.482	Collège Claparède - Chandollon
	07.03.23	Hermance	TFL	0	Saint Sulpice	4000				Pont de Pierre 500m en amont
	07.03.23	Nant d'Aisy	TFL	0	Saint Sulpice	2000				Aval route d'Hermance
	04.04.202	Seymaz	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	127	57.2	30-35	0.451	Collège Claparède - Tennis SIG
	31.05.23	Seymaz	TFA	4	Pisciculture des Rangeuses	1625	26	12-16	0.016	Aval Claparède - Pont du Gothard
	02.06.23	Seymaz	TFL	2	Pisciculture de Thonon - Rive	4500				Pont CEVA - Pont Bochet
	19.09.23	Seymaz	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	171	109	25-40	0.637	Aval Collège Claparède - Pont Ladame
<b>2024</b>	27.02.24	Seymaz	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	124	80	30-40	0.646	Claparède - tennis SIG
	27.03.24	Seymaz	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	306	132.6	30-40	0.433	Claparède - Tennis SIG
	10.04.24	Seymaz	TFA	4	Pisciculture des Rangeuses	1520	28.9	10-15	0.019	Claparède - Stand de tir Chêne-Bourg
	30.04.24	Hermance	TFL	1n	Écloserie Maison pêche	1692	0.362	4-6	0.000214	Aval pont de Pierre - Grottes
	07.05.24	Seymaz	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	183	70.0	25-35	0.382	Embouchure - Pont Ladame
	22.05.24	Seymaz	TFL	1n	APERA Thonon	4500	3.69	4-5	0.00082	Claparède - Parc Gauthier
<b>2025</b>	20.02.25	Seymaz	TFA	7	Pisciculture des Rangeuses	197	70	25 -30	0.355	Claparède au tennis SIG
	15.04.25	Seymaz	TFA	7	Pisciculture de l'Isle	249	71	25 -30	0.285	Tennis SIG - Claparède
	16.04.25	Nant d'Aisy	TFL	1n	Pisciculture écloserie	250	0.028	3 -5	0.000114	Aval route d'Hermance
	16.04.25	Hermance	TFL	1n	Pisciculture écloserie	3402	0.379	3 -5	0.000114	Amont pont de Pierre environ 1km
	30.10.2025	Hermance	TFA	3	Pisciculture de Rives - APERA	5000	6.25	5	0.00125	Vieux pont douane de Chevrens
	30.10.2025	Seymaz	TFA	3	Pisciculture de Rives - APERA	3500	4.375	5	0.00125	Vilette - Claparède

## Résultats des pêches électriques 2025 sur la Seymaz pour les 5 stations et comparaison avec les inventaires 2019, 2007 et 2000.

Station n°		14-00000		14-01180		14-03160		14-05920		14-08325	
Lieu-dit		Embouchure		Claparède		Stand de tir		Amont pont Ladame		Choulex / Montagnys	
		2025	2019*/2007/2000*	2025	2019*/2007/2000	2025	2019*/2007/2000	2025	2019*/2007*/2000*	2025*	-
Espèces indicatrices	Blageon ( <i>Leuciscus souffia souffia</i> )	11	3 / 1 / 0	20	30 / 36 / 29	41	44 / 53 / 30		38 / 82 / 1		
	Spirilin ( <i>Alburnoides bipunctatus</i> )	142	180 / 110 / 52	26	19 / 6 / 5	9	1 / 24 / 7			9	
	Barbeau ( <i>Barbus barbus</i> )	135	67 / 90 / 50	67	35 / 42 / 0	11	3 / 0 / 0				
Autres espèces typiques	Truite de rivière ( <i>Salmo trutta fario</i> )	4	4 / 4 / 7	13	17 / 10 / 16		26 / 1 / 28	4	0 / 2 / 11		
	Ombre ( <i>Thymallus thymallus</i> )		1 / 1 / 0								
	Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1	0 / 1 / 0								
Espèces tolérantes	Chevaîne ( <i>Squalius cephalus</i> )	566	38 / 19 / 1	333	102 / 41 / 3	397	59 / 30 / 7	39	49 / 17 / 0	83	
	Goujon ( <i>Gobio gobio</i> )	92	6 / 5 / 8	57	15 / 24 / 11	207	32 / 50 / 7	7	17 / 0 / 0	109	
	Vairon ( <i>Phoxinus phoxinus</i> )	115	7 / 216 / 75	35	17 / 145 / 223	102	228 / 358 / 310		185 / 142 / 9992		
	Loche franche ( <i>Barbatula barbatula</i> )	12	1 / 11 / 19	2	3 / 10 / 11	10	87 / 4 / 0	15	51 / 0 / 0	2	
	Epinoche ( <i>Gasterosteus aculeatus</i> )	2	0 / 0 / 2			6	0 / 0 / 6	212	37 / 58 / 9992		
Espèces non typiques	Tanche ( <i>Tinca tinca</i> )	1			0 / 1 / 0						
	Rotengle ( <i>Scardinius erythrophthalmus</i> )	2			3 / 0 / 0						
	Gardon ( <i>Rutilus rutilus</i> )	2	0 / 0 / 3	3	1 / 4 / 0				0 / 1 / 0		
	Brochet ( <i>Esox lucius</i> )				1 / 0 / 0			34		11	
	Perche ( <i>Perca fluviatilis</i> )	2	1 / 0 / 8	1							
Espèces exotiques	Poisson rouge ( <i>Carassius auratus</i> )				0 / 0 / 1						
	Poisson chat ( <i>Ameiurus melas</i> )	2	2 / 24 / 1	1	2 / 7 / 13		0 / 1 / 0	5	1 / 0 / 0		
	Perche soleil ( <i>Lepomis gibbosus</i> )		12 / 20 / 1	5	32 / 4 / 21		0 / 1 / 0	4	1 / 1 / 1	3	
	Black bass à grande bouche ( <i>Micropterus salmoides</i> )		2 / 0 / 0						1 / 0 / 0		

Abondance: valeur absolue rapportée à 100 m ou 9991 = très abondant, 992 = abondance moyenne; 993 = rare

\* 1 seul passage

## Résultats des pêches électriques 2025 sur l'Hermance pour les 4 stations et comparaison avec les inventaires 2019, 2008 et 2000.

Station n°		4-00225		4-01020		4-04780		4-06155	
Lieu-dit		Embouchure		Pont de Bouringe		Pont de Crevy		Amont Pont des Golettes	
		2025	2019*/2008*/2000	2025	2019*/2008*/2000	2025	2019*/2008*/2000*	2025	2019*/2008*/2000*
Espèces indicatrices	Truite de rivière ( <i>Salmo trutta fario</i> )	2	1 / 11 / 1	1	24 / 5 / 66	6	9 / 1 / 14		2 / 1 / 0
	Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	3	8 / 2 / 1	23	18 / 0 / 0				
	Spirilin ( <i>Alburnoides bipunctatus</i> )		1 / 0 / 0	1					
Espèces tolérantes	Vairon ( <i>Phoxinus phoxinus</i> )		41 / 3 / 23	66	17 / 14 / 144	322	470 / 9991 / 9991	654	107 / 9992 / 9992
	Chevaine ( <i>Squalius cephalus</i> )	54	42 / 2 / 99	79	30 / 5 / 0	61	100 / 66 / 7	122	109 / 3 / 6
	Loche franche ( <i>Barbatula barbatula</i> )	3	15 / 9992 / 6	10	36 / 12 / 3	16	100 / 9992 / 9992	6	44 / 9992 / 0
	Goujon ( <i>Gobio gobio</i> )	1	0 / 2 / 6						
	Epinoche ( <i>Gasterosteus aculeatus</i> )		0 / 0 / 20		0 / 2 / 1	1	6 / 1 / 9992	143	17 / 1 / 9992
Espèces non typiques (espèces lacustres)	Vandoise ( <i>Leuciscus leuciscus</i> )	11				1			
	Tanche ( <i>Tinca tinca</i> )	5	1 / 0 / 0	3					
	Brochet ( <i>Esox lucius</i> )		0 / 1 / 1						
	Lotte ( <i>Lotta lotta</i> )		0 / 10 / 3						
	Perche ( <i>Perca fluviatilis</i> )	5	13 / 7 / 18		3 / 2 / 0				
	Brème franche ( <i>Abramis brama</i> )	1							
	Blennie fluviatile ( <i>Salaria fluviatilis</i> )		1 / 0 / 0						
Espèce exotique	Carpe prussienne ( <i>Carassius gibelio</i> )			1					

Abondance: valeur absolue rapportée à 100 m ou 9991 = très abondant, 992 = abondance moyenne; 993 = rare

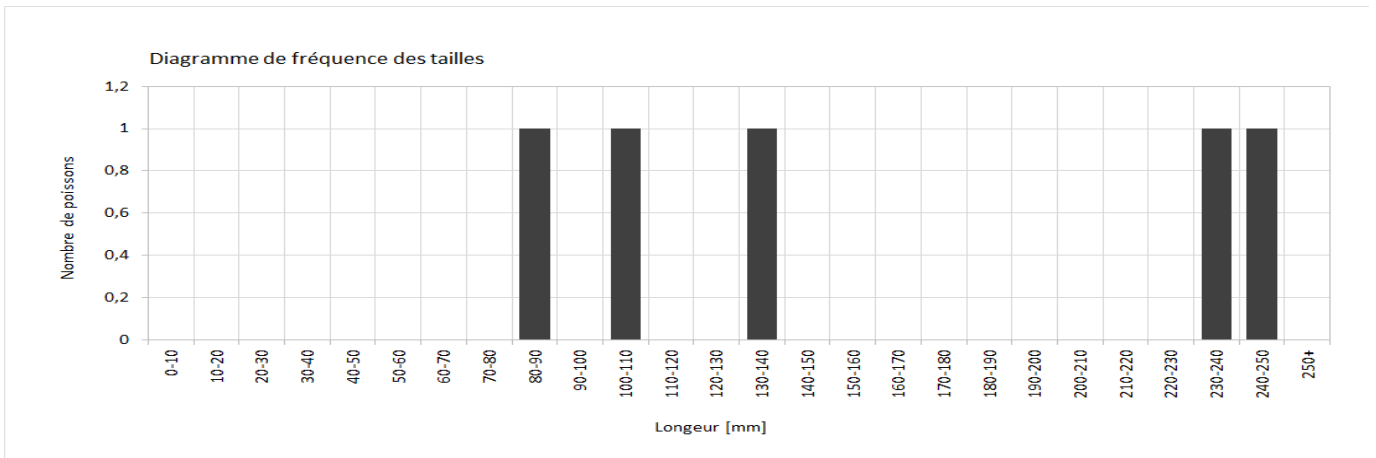
Résultats des pêches électriques 2025 sur le Nant du Paradis et le Nant d'Aisy et comparaison avec les inventaires 2019, 2008 et 2000 (un passage).

Cours d'eau Station n° Lieu-dit		Nant du Paradis		Nant d'Aisy	
		Paradis-16-00735		Aisy-7-00020	
		Aval route de Jussy		Embouchure	
		2025	2019/2008/2000	2025	2019
Espèce indicatrice	Truite de rivière ( <i>Salmo trutta fario</i> )	2		3	36
	Vairon ( <i>Phoxinus phoxinus</i> )		3 / 18 / 9992		
Espèces tolérantes	Chevaine ( <i>Squalius cephalus</i> )	207	68 / 0 / 0		
	Goujon ( <i>Gobio gobio</i> )	1			
	Epinoche ( <i>Gasterosteus aculeatus</i> )	30	5 / 108 / 9991		
	Tanche ( <i>Tinca tinca</i> )			4	6
	Poisson rouge ( <i>Carassius auratus</i> )		0 / 3 / 1		1
Espèces exotiques	Perche soleil ( <i>Lepomis gibbosus</i> )	123	3 / 8 / 9		

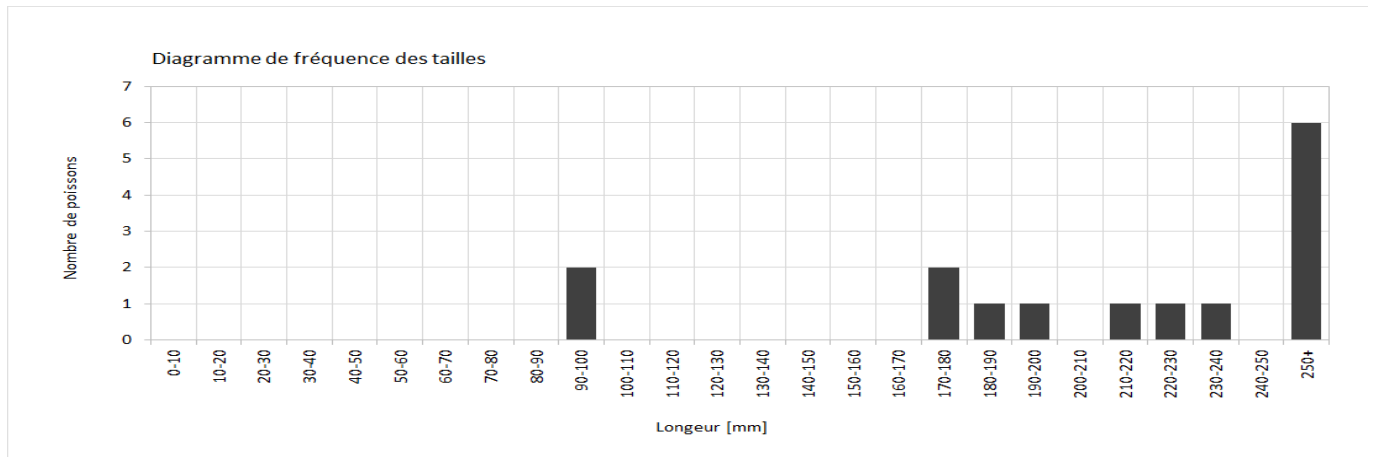
Abondance: valeur absolue rapportée à 100 m

## Structure de la population de truites de la Seymaz en 2025

### Station Seymaz - Embouchure



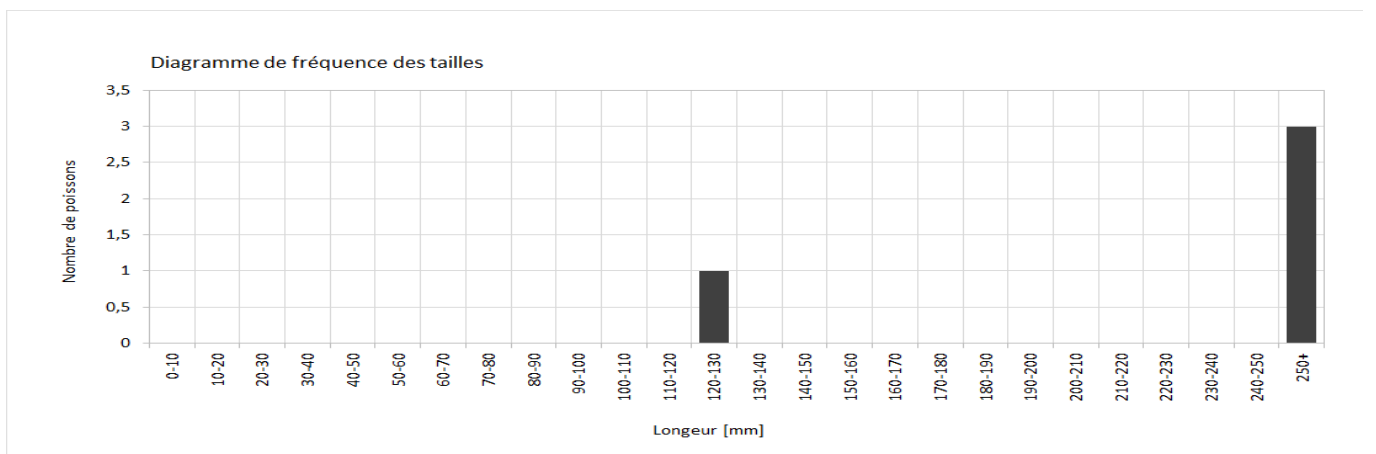
### Station Seymaz - Claparède



### Station Seymaz - Stand de tir

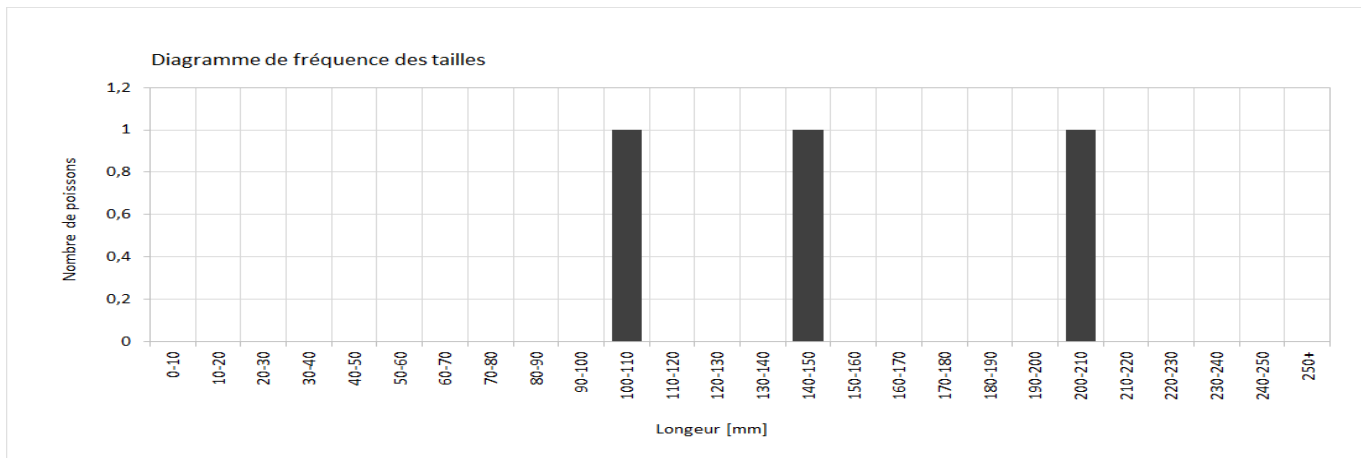
**Aucune truite capturée**

### Station Seymaz - Pont Ladame

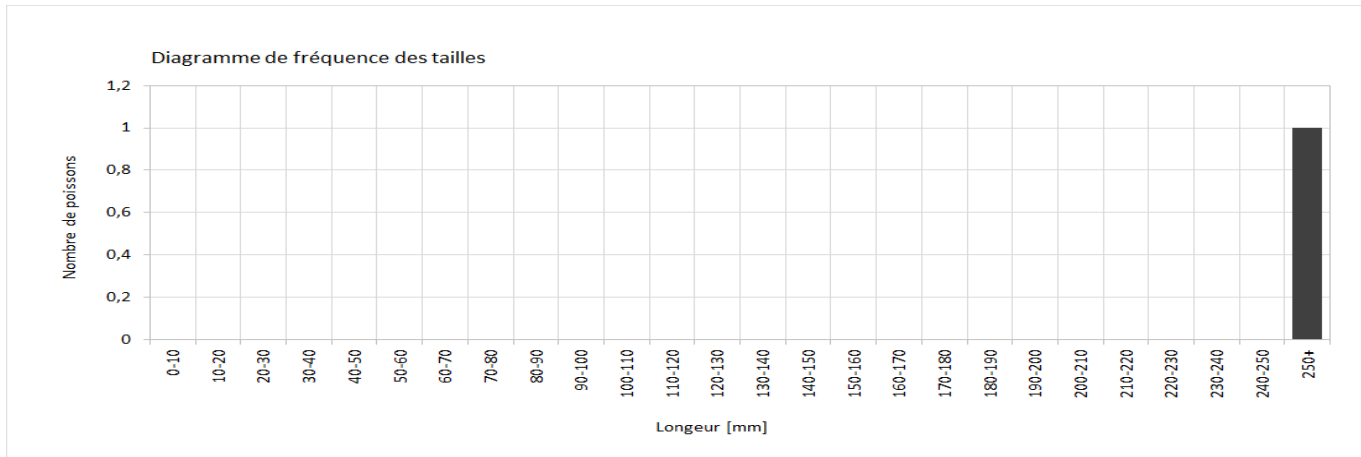


## Structure de la population de truites de l'Hermance en 2025

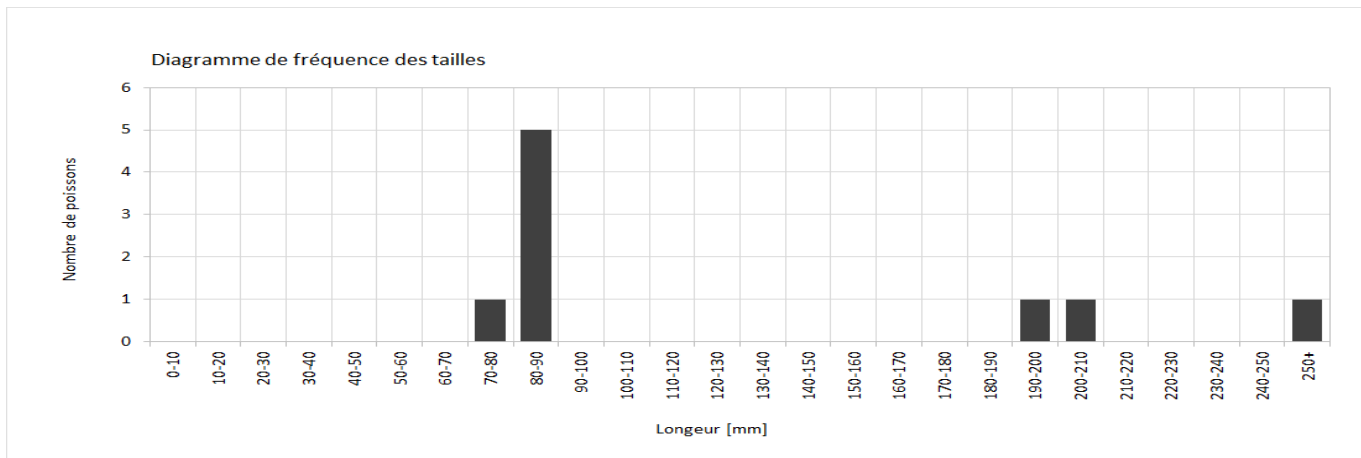
### Station Hermance - Embouchure



### Station Hermance - Pont de Bouringe



### Station Hermance - Pont de Crevy



### Station Hermance - Amont Pont Ladame

**Aucune truite capturée**

## Evaluation globale de l'état écologique de la Seymaz à l'aide des poissons (Etat 2025).

Station	Lieu-dit	Evaluation			Etat
		Sous-objectifs	Valeur	Classe	
14-00000	Embouchure	<i>Sous-objectifs</i>			
		Objectif partiel 1a : Cortège d'espèces typique de la station	0,786	2	Bon
		Objectif partiel 1b : Dominance relative typique de la station	0,958	1	Très bon
		Objectif partiel 2a : Densités typiques de la station	0,427	3	Moyen
		Objectif partiel 2b : Biomasses typiques de la station	0,348	4	Médiocre
		Sous-objectif 3 : Structures des populations typiques de la station	0,160	5	Mauvais
		<i>Objectif principal : Peuplement pisciaire typique de la station</i>			
<b>Evaluation globale</b>	<b>0,392</b>	<b>4</b>	<b>Médiocre</b>		
14-01180	Claparède	<i>Sous-objectifs</i>			
		Objectif partiel 1a : Cortège d'espèces typique de la station	0,759	2	Bon
		Objectif partiel 1b : Dominance relative typique de la station	0,928	1	Très bon
		Objectif partiel 2a : Densités typiques de la station	0,509	3	Moyen
		Objectif partiel 2b : Biomasses typiques de la station	0,451	3	Moyen
		Sous-objectif 3 : Structures des populations typiques de la station	0,694	2	Bon
		<i>Objectif principal : Peuplement pisciaire typique de la station</i>			
<b>Evaluation globale</b>	<b>0,563</b>	<b>3</b>	<b>Moyen</b>		
14-03160	Stand de tir	<i>Sous-objectifs</i>			
		Objectif partiel 1a : Cortège d'espèces typique de la station	0,475	3	Moyen
		Objectif partiel 1b : Dominance relative typique de la station	0,946	1	Très bon
		Objectif partiel 2a : Densités typiques de la station	0,641	1	Bon
		Objectif partiel 2b : Biomasses typiques de la station	0,706	2	Bon
		Sous-objectif 3 : Structures des populations typiques de la station	0,778	2	Bon
		<i>Objectif principal : Peuplement pisciaire typique de la station</i>			
<b>Evaluation globale</b>	<b>0,593</b>	<b>3</b>	<b>Moyen</b>		
14-05920	Amont pont Ladame	<i>Sous-objectifs</i>			
		Objectif partiel 1a : Cortège d'espèces typique de la station	0,488	3	Moyen
		Objectif partiel 1b : Dominance relative typique de la station	0,779	2	Bon
		Objectif partiel 2a : Densités typiques de la station	0,563	3	Moyen
		Objectif partiel 2b : Biomasses typiques de la station	0,650	3	Moyen
		Sous-objectif 3 : Structures des populations typiques de la station	-	-	-
		<i>Objectif principal : Peuplement pisciaire typique de la station</i>			
<b>Evaluation globale</b>	<b>0,547</b>	<b>3</b>	<b>Moyen</b>		

## Classification (FI-CH)

Classe 0,8 - 1	très bon
Classe 0,6 - < 0,8	bon
Classe 0,4 - < 0,6	moyen
Classe 0,2 - < 0,4	médiocre
Classe 0 - < 0,2	mauvais

## Evaluation globale de l'état écologique de l'Hermance à l'aide des poissons (Etat 2025).

Station	Lieu-dit	Evaluation			Etat
		Sous-objectifs	Valeur	Classe	
4-00225	Embouchure	<i>Sous-objectifs</i>			
		Objectif partiel 1a : Cortège d'espèces typique de la station	0,736	2	Bon
		Objectif partiel 1b : Dominance relative typique de la station	0,458	3	Moyen
		Objectif partiel 2a : Densités typiques de la station	0,059	5	Mauvais
		Objectif partiel 2b : Biomasses typiques de la station	0,084	5	Mauvais
		Sous-objectif 3 : Structures des populations typiques de la station	0,250	4	Médiocre
		<i>Objectif principal : Peuplement pisciaire typique de la station</i>			
<b>Evaluation globale</b>	<b>0,203</b>	<b>4</b>	<b>Médiocre</b>		
4-01020	Pont de Bouringe	<i>Sous-objectifs</i>			
		Objectif partiel 1a : Cortège d'espèces typique de la station	0,993	1	Très bon
		Objectif partiel 1b : Dominance relative typique de la station	0,899	1	Très bon
		Objectif partiel 2a : Densités typiques de la station	0,348	4	Médiocre
		Objectif partiel 2b : Biomasses typiques de la station	0,353	4	Médiocre
		Sous-objectif 3 : Structures des populations typiques de la station	0,389	4	Médiocre
		<i>Objectif principal : Peuplement pisciaire typique de la station</i>			
<b>Evaluation globale</b>	<b>0,482</b>	<b>3</b>	<b>Moyen</b>		
4-04780	Pont de Crevy	<i>Sous-objectifs</i>			
		Objectif partiel 1a : Cortège d'espèces typique de la station	1,000	1	Très bon
		Objectif partiel 1b : Dominance relative typique de la station	0,990	1	Très bon
		Objectif partiel 2a : Densités typiques de la station	0,461	3	Moyen
		Objectif partiel 2b : Biomasses typiques de la station	0,679	2	Bon
		Sous-objectif 3 : Structures des populations typiques de la station	0,333	4	Médiocre
		<i>Objectif principal : Peuplement pisciaire typique de la station</i>			
<b>Evaluation globale</b>	<b>0,576</b>	<b>3</b>	<b>Moyen</b>		
4-06155	Amont pont des Golettes	<i>Sous-objectifs</i>			
		Objectif partiel 1a : Cortège d'espèces typique de la station	0,612	2	Bon
		Objectif partiel 1b : Dominance relative typique de la station	1,000	1	Très bon
		Objectif partiel 2a : Densités typiques de la station	0,535	3	Moyen
		Objectif partiel 2b : Biomasses typiques de la station	0,556	3	Moyen
		Sous-objectif 3 : Structures des populations typiques de la station	-	-	-
		<i>Objectif principal : Peuplement pisciaire typique de la station</i>			
<b>Evaluation globale</b>	<b>0,562</b>	<b>3</b>	<b>Moyen</b>		

## Classification (FI-CH)

Classe 0,8 - 1	très bon
Classe 0,6 - < 0,8	bon
Classe 0,4 - < 0,6	moyen
Classe 0,2 - < 0,4	médiocre
Classe 0 - < 0,2	mauvais